MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 111
Septembre 2021

Amif

DOSSIER

QUELLE DÉCENTRALISATION POUR L'ILE-DE-FRANCE ?

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
Les cinq collectivités récompensées

VOTE ÉLECTRONIQUE
Vers une modernisation et facilitation du vote

ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES
Les innovations des communes

ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

Les commissions thématiques, groupes de travail et matinales AMIF Partenaires sont gratuits et ouverts à tous les élus, ainsi qu'à nos partenaires.

Vous pourrez y assister soit en vous connectant à distance, grâce à la visioconférence, soit en venant dans nos locaux au 26, rue du Renard, 75004 Paris (métro Hôtel-de-Ville, Rambuteau, RER Châtelet-les-Halles).

Cette année, tous les évènements seront en format mixte présentiel / distanciel.

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

via la rubrique Agenda du site internet de l'AMIF

www.amif.asso.fr

FOCUS

QUELLE DÉCENTRALISATION POUR L'ILE-DE-FRANCE ?

Au cours de l'année 2021, l'AMIF a lancé *"La Grande consultation des maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation"* afin de porter la voix des maires dans la perspective de la prochaine élection présidentielle. Les résultats de cette consultation ont été mis en débat lors du Salon de l'AMIF, et la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, a eu l'occasion de féliciter le travail des élus. À la fin de l'année 2021, l'AMIF remettra à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle un Manifeste constitué de propositions concrètes, pour redonner le pouvoir d'agir aux maires.

Tour d'horizon

6 Les collectivités locales, ça vous concerne !

8 **Regard de la Banque des Territoires**
Des solutions de financements pour les projets des collectivités territoriales

9 **Le vote électronique, un pas en avant pour la démocratie ?**

14 **ZE... bonnes pratiques territoriales**
en partenariat avec ZE Pros

Vie de l'AMIF

16 **Grande consultation des maires d'Île-de-France**
Les grands enseignements de l'enquête

20 **Coût de la crise sanitaire en Ile-de-France en 2020**
L'AMIF publie sa deuxième phase d'étude

22 **Retour sur les travaux des commissions**

26 **Le groupe de travail Politique de la ville auditionne l'Union sociale pour l'habitat**

27 **L'agenda de l'AMIF**

Dossier

Retour sur le 25e Salon de l'AMIF 30

- Retour en images
- Conférence inaugurale : la volonté de relance économique des maires d'Ile-de-France
- Gestion de crise : de l'urgence à l'anticipation
- Comment s'adapter au changement climatique ?
- Renouvellement de partenariats stratégiques à l'occasion du Salon
- Retour sur la 4e édition des Trophées des conseils municipaux d'enfants et de jeunes organisés par l'AMIF
- « Label Commune Donneur » : 120 communes labellisées !
- Mieux faire dialoguer la justice et les élus locaux dans les territoires
- Mise en œuvre de la participation citoyenne, l'AMIF à vos côtés
- 2e édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique
- La commune, lieu d'innovation pour faire avancer l'égalité femmes-hommes
- « Quelle décentralisation pour l'Ile-de-France ? » Retour sur la conférence du Salon
- Speedmeeting de l'AMIF : les collectivités au cœur de l'innovation
- Gouvernance de la donnée publique : retour sur la conférence du Salon de l'AMIF

AMIF Partenaires

52 **Actualités de l'AMIF Partenaires**

53 **19e édition du Trophée des Territoires 2021**

54 **Visite d'une unité de méthanisation**

55 **Nouveaux adhérents**

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Pour retrouver l'actualité de l'AMIF, rendez-vous sur

www.amif.asso.fr

https://www.facebook.com/associationmairesidf

https://twitter.com/AMIF_asso

https://www.instagram.com/amif_asso/

https://fr.linkedin.com/company/association-des-maires-d%27ile-de-france

ÉDITORIAL

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Faire confiance aux communes

Après cette année difficile où les communes ont dû gérer l'urgence et l'incertitude afin d'assurer la continuité du service public, rassurer nos concitoyens et jouer pleinement leur rôle d'amortisseur social, souvent de manière dématérialisée, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) continue d'être aux côtés des élus locaux.

La première vocation de l'AMIF, qui est d'accompagner les élus dans l'exercice quotidien de la gestion communale, s'est concrétisée par la publication de plusieurs guides sur des thématiques variées. À titre d'exemple, un ouvrage à destination des maires souhaitant mettre en place une démarche participative, intitulé *Le guide du mandat participatif : quelle place pour la concertation citoyenne tout au long du mandat municipal ?* est un outil gratuit à disposition de nos collectivités adhérentes.

La seconde vocation de l'AMIF, à savoir mettre en lumière les problématiques communes rencontrées par les maires et les faire connaître aux pouvoirs publics nationaux, s'est matérialisée par la publication de *L'étude sur les coûts de la crise sanitaire pour les communes franciliennes : Phase 2*. Celle-ci montre à quel point la gestion de l'épidémie a affecté les finances de nos collectivités, au point d'atteindre de façon inquiétante l'épargne brute des communes - dont on sait qu'elle est la clé pour l'investissement dans nos territoires.

En parallèle, nous avons souhaité lancer, avec Jean-Philippe Dugoin-Clément, 1er vice-président de l'AMIF, une ambitieuse démarche en matière de décentralisation. D'abord en allant vers tous les maires, des plus grandes comme des petites communes, pour comprendre leurs souhaits, leurs besoins, mais aussi leurs lignes rouges et leurs craintes en la matière. Le résultat de ce travail fait l'objet d'une publication intitulée *La Grande consultation des maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation.* Puis en travaillant, en ce moment-même, à l'élaboration d'un manifeste qui permettra à l'AMIF de réaliser des propositions concrètes et fortes, pour redonner au maires d'avantage de capacité à agir.

Enfin, la vocation de l'AMIF Partenaires, qui est de mettre en lien élus et entreprises pour favoriser les échanges dans un but d'expertises partagées et de développement territorial, s'est manifestée par l'organisation de notre Salon. Je tiens à le dire, c'est une grande fierté pour l'AMIF d'avoir pu, en cette période si particulière, si difficile, finalement le tenir. Nous avons fait un pari, celui de pouvoir nous réunir au sein de cet évènement auquel nous sommes tous très attachés, et ce pari, nous l'avons collectivement gagné.

C'est pourquoi je remercie ici, du fond du cœur, tous nos exposants pour leur présence, les membres de l'AMIF Partenaires, ainsi que PG Organisation, qui a su se mobiliser dans un contexte extrêmement compliqué. Le Salon de l'AMIF était l'un des seuls évènements sur le premier semestre 2021, en Ile-de-France.

Ce défi collectif, nous l'avons mené jusqu'au bout. Merci à tous !

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
François-Éric Godefroy, Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Clémence Legrand, Valentine Montesse Clara Parisi, Émilie Pouch

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Crédits photos
© AMIF © Adobe Stock
© Olivier Desaleux
© Moïse Fournier © Lionel Antoni
© www.shutterstock.com
© Ville d'Antony © Pixabay
© Mairie de Moissy-Cramayel
© Nicolas Schrike - Suez

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

Les collectivités locales, ça vous concerne !

Lancement de la 2e édition de l'appel à projets « Recyclage Foncier des Friches pour l'aménagement en Ile-de-France »

En septembre 2020, le Gouvernement a présenté le plan de relance économique intégrant la création d'un fonds spécifique consacré au « recyclage des friches et du foncier artificialisé », comprenant :

- Recyclage foncier de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain comme les friches industrielles, commerciales administratives, les îlots anciens dégradés, s'inscrivant dans des projets d'aménagement de renouvellement urbain ou permettant la constitution de foncier « prêt à l'emploi » à destination de promoteurs ou d'aménageurs ou pour la relocalisation d'activités ;
- Recyclage de foncier urbanisé comme la requalification d'îlots anciens pour du logement et commerce, la redynamisation ou transformation des zones économiques d'entrée de ville, la réhabilitation et diversification des zones pavillonnaires ou encore la rénovation de commerces ;
- Dépollution d'anciens sites industriels à responsable défaillant.

Adobe Stock

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires, de relocalisation d'activités et de revitalisation des cœurs de villes et des périphéries urbaines afin de maîtriser l'étalement urbain, la revitalisation urbaine, la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi la protection des sols contre leur artificialisation.

En Ile-de-France, la réhabilitation des friches pour l'aménagement a fait l'objet d'un appel à projet en décembre 2020. Après le succès de celui-ci, le ministère de la transition écologique et l'ADEME ont lancé, le 15 juillet dernier, la seconde édition de l'appel à projets régional « Recyclage foncier des friches ».

Vous pouvez déposer vos dossiers de candidature jusqu'au vendredi 1er octobre 2021 à 10h sur la plateforme « Démarches-simplifiées ». ■

Pour en savoir plus :
https://urlz.fr/gcxO.

Outiller les collectivités pour soutenir le développement économique des Quartiers prioritaires

« Trop longtemps l'accompagnement social a été la règle et le développement économique l'exception. Or, ma conviction est que c'est un levier incontournable pour l'attractivité de nos territoires, les emplois, la qualité de vie. Avec ce programme, nous soutenons les collectivités qui se mobilisent pour la vitalité de leurs quartiers. » souligne Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la Ville.

Le programme « Quartiers productifs », annoncé le 29 janvier dernier lors du Comité interministériel des villes présidé par le Premier ministre, vise à accompagner et accélérer le développement économique des quartiers prioritaires en accompagnant les collectivités dans la mobilisation des aides spécifiques aux QPV et de droit commun. Ce programme intervient sur les domaines d'intervention suivants : le soutien à l'entrepreneuriat, le développement du commerce et de l'artisanat de proximité, l'accompagnement à l'implantation d'activités productives et de services afin d'accompagner l'accélération de la transition numérique et environnementale des entreprises. 14 territoires ont été retenus pour l'expérimentation dont 3 territoires en Ile-de-France : l'EPT Est Ensemble, l'EPT Grand Paris Sud et Orly-Choisy-le-Roi. ■

Ministère chargé de la Ville

Pour en savoir plus :
https://urlz.fr/gd3H

Un Plan pour réduire la fracture numérique

La crise sanitaire a provoqué l'essor du télétravail et a incité de nombreux français à une mobilité géographique en zone rurale. Les territoires ruraux possédant le raccordement à la fibre optique sont donc particulièrement attractifs. Il est donc important de garantir un accès à internet en très haut débit et ainsi résorber les fractures en France.

Pour développer la fibre optique sur l'ensemble du territoire, l'opération France Relance a donné un véritable coup d'accélération en octroyant 240 millions d'euros supplémentaires pour la généralisation de la fibre à l'horizon 2025 et 908 millions d'euros dédiés à l'accélération de la transition numérique.

À l'heure où plus de la moitié des locaux français (22 millions de foyers et entreprises) sont desservis par un réseau en fibre optique, et deux tiers des locaux peuvent accéder à un réseau très haut débit filaire, le Gouvernement s'est engagé à ce que la fibre optique couvre l'ensemble du territoire d'ici 2025 avec la Plan très haut débit afin de réduire les fractures numériques, pilier incontournable de la relance économique.

Au-delà de l'objectif d'une France 100 % fibre en 2025, le plan prévoit également l'accompagnement des citoyens ayant des difficultés avec l'utilisation des outils informatiques via 4 000 conseillers numériques France services qui seront progressivement déployés pour proposer des ateliers d'initiation au numérique et ainsi faciliter la vie quotidienne des Français par la généralisation d'outils simples et sécurisés pour simplifier les formalités administratives ■

Adobe Stock

Petites Villes de demain : le plan qui associe les commerçants et les artisans en milieu rural

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ont signé, le 20 juillet dernier, un partenariat de convention avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France) et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France) afin de mettre en œuvre le programme **« Petites Villes de demain ».**

Cette convention permet de poursuivre la mise en œuvre des programmes de revitalisation des territoires : « Action Cœur de Ville » et maintenant « Petites Villes de demain » car comme le souligne Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité, *« l'attractivité territoriale ne peut se concevoir sans l'artisanat et le commerce. Ils font partie de l'identité des centaines, des milliers de petites villes et bourgs-centres qui maillent et structurent le monde rural. »*

La convention prévoit l'apport de l'appui technique en ingénierie des CCI et des CMA aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation des territoires dans les différentes étapes : réalisation de diagnostics territoriaux, consultation des chefs d'entreprises sur leur projet, mise en réseau des artisans et entreprises…

L'appui technique dans cette convention constitue une opportunité de promouvoir un modèle économique local durable et performant. C'est un enjeu de taille pour les plus de 316 000 entreprises artisanales au sein des 1 600 communes du programme car *« l'artisanat est le poumon des territoires avec ses services, ses emplois de proximité et un formidable outil de formation à disposition des jeunes ou des adultes en reconversion. Il est donc naturel que le réseau des CMA, acteur du dernier km des politiques publiques, soit aux côtés de l'État pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de revitalisation »* souligne Joël Fourny, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA France). ■

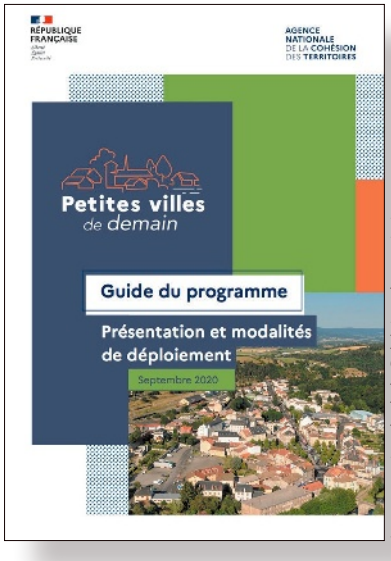

Agence nationale de la Cohésion des territoires

Pour en savoir plus : https://urlz.fr/et6b

Le regard de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires : des solutions de financements pour les projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales et leurs projets d'investissement avec des prêts long terme pouvant atteindre 60 ans.

Réhabilitation d'une école, extension ou rénovation d'un réseau d'eau potable, construction d'un équipement de santé ou d'une infrastructure de transports publics : ces projets de développement territorial nécessitent des financements sur mesure. La Banque des Territoires propose des solutions de financement adaptées à des projets structurants par des prêts sur de très longues durées jusqu'à 60 ans. Ces prêts de long terme permettent d'amortir sur des durées plus adaptées les projets d'investissements de toutes les collectivités. Indexés sur le taux du livret A ou sur des taux fixes grâce à des ressources de la Banque Européenne d'Investissement, les prêts de la Banque des Territoires sont accessibles à toutes les collectivités quelles que soient leurs tailles. Les conditions de prêts sur de longues durées peuvent éviter que le coût, parfois élevé, des investissements ne soit un facteur bloquant, Elles peuvent permettre de mener des projets indispensables comme la mise aux normes énergétiques des équipements et bâtiments publics ou à la sécurisation d'infrastructures d'intérêt général (eau potable, prévention d'inondation). Les collectivités peuvent ainsi réaliser des investissements tout en préservant leur trésorerie.

Les prêts de la Banque des Territoires financent les équipements et les infrastructures publiques (**GPI-AmbRE, Edu Prêt, Mobi Prêt et Aqua Prêt**) et accompagnent les projets soutenus par des mesures de relance : **Prêt relance verte** ou **Prêt relance tourisme**.

Des offres de prêts peuvent également être étudiées pour financer la production d'énergies renouvelables ou la rénovation des ponts et ouvrages d'art.

■ **Prêt GPI-AmbRE** pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/pret-gpi-ambre

■ **Édu Prêt** pour construire ou transformer des bâtiments éducatifs : de la crèche à l'université et les équipements périscolaires, sportifs, culturels, internats...
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/edu-pret

■ **Mobi Prêt** pour des infrastructures de mobilité plus durables
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/mobi-pret

■ **Aqua Prêt** pour rénover les réseaux d'eau et d'assainissement, la préservation des ressources en eau
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/aqua-pret

■ **Prêt relance verte** pour soutenir la transition écologique et énergétique
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/pret-relance-verte

■ **Prêt relance tourisme** pour financer des infrastructures et soutenir les acteurs du tourisme
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/pret-relance-tourisme-grandes-infrastructures

■ **Autres dispositifs** pour des solutions sur mesure en faveur de la transition
+ d'info : https://www.banquedesterritoires.fr/solutions-sur-mesure-pour-les-collectivites ■

Retrouver plus d'informations sur https://www.banquedesterritoires.fr/financement-pret-long-terme-collectivites

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires - ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Le vote électronique
Un pas en avant pour la démocratie ?

La crise sanitaire a relancé le débat du vote électronique pour faciliter le vote et lutter contre l'abstention. Une première étape dans la facilitation du vote est déjà en place dans plusieurs communes franciliennes : la machine à voter. L'AMIF a rencontré huit élus concernés pour recueillir leur avis sur ce dispositif.

« Nous avons besoin de numériser notre démocratie, en instituant un vote électronique qui élargira la participation, réduira les coûts des élections et modernisera l'image de la politique » pouvait-on lire dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron. La crise de la Covid-19 et les élections départementales et régionales de juin 2021 ont remis cette promesse oubliée sur le devant de la scène.

Le vote électronique désigne le fait de voter par des machines à voter dans un bureau de vote en remplacement de bulletins en papiers. Il est à distinguer du vote à distance par Internet. Les premières machines à voter ont été utilisées à partir de 2002 dans une centaine de villes volontaires, à titre d'expérimentation, jusqu'à ce qu'un moratoire de 2008 gèle la possibilité pour de nouvelles communes de s'équiper. La France compte aujourd'hui soixante-six communes équipées de machines à voter, dont vingt-trois en Ile-de-France.

Le fonctionnement des machines à voter est simple. Comme pour le vote classique papier, l'électeur se déplace dans son bureau de vote, fait vérifier son identité et émarge. Seulement, au moment de voter, le choix ne se fait pas parmi des bulletins en papier à glisser dans l'urne mais en appuyant sur le bouton d'une machine électronique. Cette machine ne s'ouvre que lorsque le président du bureau ne l'active, et se referme dès le choix validé par l'électeur. La machine à voter comprend un bouton pour chacun des candidats ainsi que pour le vote blanc. Chaque vote est enregistré par la machine, et le dépouillement se fait quasi-instantanément : la machine imprime le résultat du scrutin sur une sorte de ticket de caisse. La machine à voter est configurée avant le scrutin sous le regard de tous les élus de la majorité et de l'opposition. Son bon fonctionnement est ensuite testé avec un huissier avant que des scellés du ministère de l'Intérieur ne soient mis en place. La machine à voter est enfin vérifiée une dernière fois, juste avant l'ouverture du scrutin, en présence des représentants de chacun des candidats.

© ville de Villeneuve-le-Roi (94)

Le fonctionnement de la machine à voter. Cette image est issue du protocole sanitaire de la ville de Villeneuve-le-Roi (94).

Les machines à voter ne sont connectées ni à Internet, ni entre elles, et leur fonctionnement inerte est assimilable à celui d'une calculatrice ou d'une caisse enregistreuse. *« Il y a plus d'intelligence dans votre machine à café programmable que dans une machine à voter »* illustre le maire de Villenoy (77), Emmanuel Hude. En conséquence, il n'est pas possible de les pirater à distance. S'il y avait une volonté de truquer la machine, il faudrait *« bidouiller l'intérieur, démonter la machine. Mais c'est impossible puisqu'il y a des scellés du ministère de l'Intérieur »* explique le maire de Villeneuve-le-Roi (94), Didier Gonzales. Et la sécurisation des machines est telle qu' *« il n'y a aucun contentieux sur les machines à voter, contrairement au*

« Il n'y a aucun contentieux sur les machines à voter, contrairement au vote papier qui donne lieu à toutes les fraudes. » Didier Gonzales

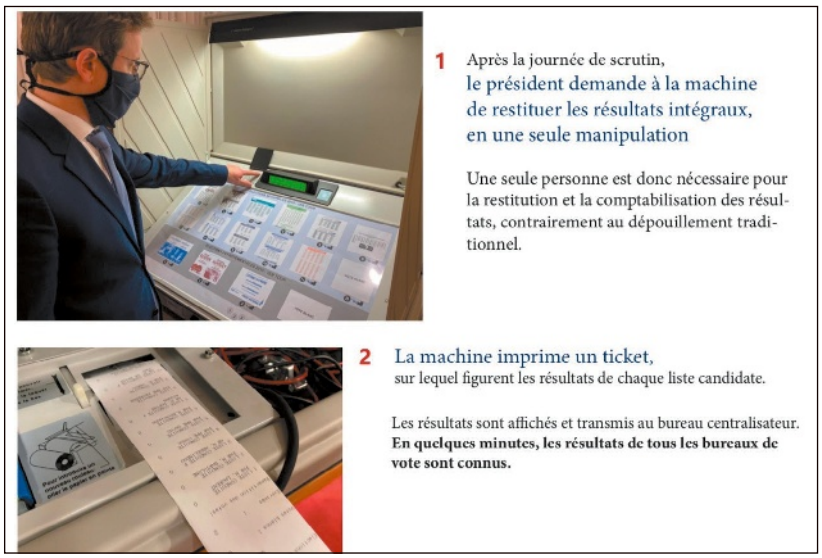

© ville de Villeneuve-le-Roi (94).

Le résultat du scrutin avec la machine à voter. Cette image est issue du protocole sanitaire de la ville de Villeneuve-le-Roi (94).

vote papier qui donne lieu à toutes les fraudes ». C'est justement pour lutter contre la fraude électorale qu'il a fait installer ce dispositif dans sa commune en 2007. Il est impossible de voter deux fois avec ces machines, et la phase du dépouillement est électronique. Elle ne laisse ainsi pas lieu à la discussion ni au doute, ni au bourrage d'urne, à la falsification des procès-verbaux ou encore aux enveloppes kangourou consistant à dissimuler une seconde enveloppe dans l'urne en la glissant de manière à ce que le président du bureau ne distingue qu'une seule enveloppe.

Pour les huit communes franciliennes consultées par l'AMIF*, les machines à voter n'ont plus à prouver leur efficacité. À l'argument de la sécurité des machines, s'ajoutent la suppression du besoin d'assesseurs pour le dépouillement, l'accessibilité aux personnes non-voyantes, et la fiabilité. David Danthier, directeur général des services de la commune d'Antony (92) et secrétaire adjoint de l'Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE), n'a constaté en quinze ans aucune panne liée aux machines à voter. Cette fiabilité dans le temps et l'automatisation du dépouillement constituent *« la garantie d'une parfaite intégrité du scrutin »*.

Lors des dernières élections départementales et régionales de juin 2021, il a été difficile pour un grand nombre de villes de recruter suffisamment d'assesseurs. Le décret du 4 février 2021 adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants a permis de soulager les communes équipées de machines à voter en leur donnant la possibilité de mutualiser les membres de chaque bureau de vote. David Danthier s'est félicité de cette mesure qui a simplifié la mise en œuvre du double scrutin, sans compter *« le temps et les moyens qu'elle nous a fait économiser »* : un seul président et une seule machine à voter pour les deux scrutins. Fabrice Bulteau, adjoint au maire de Suresnes (92) en charge notamment des élections, est également extrêmement satisfait de cette mesure. *« C'est un véritable confort, notamment pour le dépouillement. Il n'y a besoin de personne, et nous avons le résultat quasi-instantanément. C'est un niveau de stress en moins ! »*.

« La fiabilité dans le temps et l'automatisation du dépouillement constituent "la garantie d'une parfaite intégrité du scrutin". » Didier Danthier

« Le seul contexte pandémique suffit à justifier l'usage de la machine à voter. » Didier Gonzales

En plus de la simplicité des scrutins, les communes équipées de machines à voter, notamment Villeneuve-le-Roi (94), ont mis en place un protocole sanitaire afin de garantir la sécurité sanitaire des opérations de vote. La machine permet de supprimer les étapes de la manipulation de papiers dans l'isoloir et au moment du dépouillement. Les rassemblements de personnes ont été également limités, dans la mesure où le vote est plus rapide, et a eu lieu dans le même temps pour les deux scrutins. *« Le seul contexte pandémique suffit à justifier l'usage de la machine à voter »* estime Didier Gonzales. Mais la sécurité de la machine et la crise sanitaire ne sont pas les seuls arguments en faveur de ce dispositif. Line Magne, maire de Moissy-Cramayel (77) et Emmanuel Hude, maire de Villenoy (77), notamment, avancent le côté écologique de la machine à voter, qui évite le gâchis de papier même s'il est recyclé, et de déchets. *« Les machines à voter cochent toutes les cases. Elles garantissent la sécurité des élections, la sécurité sanitaire, contribuent aux enjeux d'écologie, et surtout permettent de simplifier le vote et de gagner du temps pour le dépouillement. Pourquoi, par ignorance, vouloir revenir au vote papier ? »* s'interroge Didier Gonzales.

* Témoignages recueillis par l'AMIF :
- Charles Aslangul, maire de Bry-sur-Marne (94)
- Fabrice Bulteau, adjoint au maire de Suresnes (92) en charge des élections
- David Dantier, directeur des services de la ville d'Antony (92) et secrétaire adjoint de l'AVVE
- Jean-Paul Fauconnet, maire de Rosny-sous-Bois (93) et président de l'AVVE
- Didier Gonzales, maire de Villeneuve-le-Roi (94)
- Emmanuel Hude, maire de Villenoy (77)
- Véronique Jacqueline-Colas, maire de Vaucresson (92)
- Line Magne, maire de Moissy-Cramayel (77)
- Hervé Palisson, dirigeant de France Élection

France Élection

La machine à voter et ses avantages ne font pas l'unanimité. Depuis 2008, un moratoire empêche la fabrication et le développement de nouvelles machines ainsi que la possibilité pour de nouvelles communes de s'équiper. Pour Hervé Palisson, dirigeant de France Élection qui fournit les machines à voter, le problème du développement de nouvelles machines n'en est pas un pour l'instant car d'une part, le matériel est très fiable, et d'autre part, la société dispose de suffisamment de matériel d'avance pour équiper les bureaux de vote qui auraient vu le jour après 2008 dans les communes déjà équipées. Mais plusieurs communes s'inquiètent tout de même, notamment Charles Aslangul, maire de Bry-sur-Marne (94) : *« nous avons des machines en réserve pour pallier d'éventuelles pannes, mais sur le long terme, il faudrait que le sujet soit tranché au niveau national »*. David Danthier estime qu' *« à terme, si le moratoire devait perdurer, les communes seraient contraintes de repasser au vote papier. Malheureusement, le sujet ne suscite pas un intérêt particulier alors que la soixantaine de communes équipées concerne plus d'un million d'électeurs. Le ministère de l'Intérieur a sûrement d'autres priorités »*.

Créée en 2014, l'Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE) milite pour la levée de ce moratoire. Elle regroupe une trentaine de villes, dont quelques-unes qui souhaiteraient avoir la possibilité d'essayer la machine à voter. Le maire de Rosny-sous-Bois (93) et président de l'association, Jean-Paul Fauconnet, a espoir que les actions menées au cours de l'année portent leurs fruits prochainement. Fin 2020, l'AVVE a envoyé une lettre ouverte au ministère de l'Intérieur pour ne pas revenir au vote papier. Opération coup de poing : l'ancien Premier ministre Édouard Philippe est cosignataire de cette lettre, car la ville du Havre (76), dont il est maire depuis 2010, est en effet équipée de machines à voter. Par la suite, l'AVVE a publié une tribune dans *Le Monde* en faveur des machines à voter, et le protocole sanitaire des bureaux de vote a été envoyé aux députés, sénateurs, au ministère de l'Intérieur, au Premier ministre et au Président de la République. Le contexte sanitaire et le soutien de plusieurs sénateurs ont fait avancer le travail de l'Association.

« Si le moratoire devait perdurer, les communes seraient contraintes de repasser au vote papier. »
David Danthier

« Le vote électronique, c'est du confort, c'est écologique et hygiénique, et surtout, cela fluidifie la démocratie. » Line Magne

L'Assemblée nationale a ainsi demandé au ministère de l'Intérieur de se positionner d'ici le 1er octobre 2021 sur l'avenir des machines à voter. Il y a bien eu un rapport du Sénat en 2018, mais Jean-Paul Fauconnet le déplore : *« c'était un rapport tronqué, il n'y a pas eu de consultation »*. L'un des éléments pointés par le rapport était la possibilité de recompter les votes avec les bulletins papier. En réalité, soulève David Danthier, secrétaire adjoint de l'AVVE, *« premièrement, la machine à voter permet de tenir une preuve des résultats, et deuxièmement, le code électoral prévoit qu'à l'issue des scrutins, les procès-verbaux sont conservés, mais les bulletins sont détruits. Cela n'a donc pas de sens »*.

Si le moratoire venait à sauter, Jean-Paul Fauconnet est formel, *« l'idée, c'est d'avoir le choix »*. Il n'est pas question d'imposer aux communes l'utilisation de ces machines à voter. La levée du moratoire permettrait simplement le développement de nouvelles machines, plus récentes et plus sécurisées encore, ainsi que la possibilité pour de nouvelles communes de s'équiper. Hervé Palisson explique par ailleurs que France Élection, avec l'aide des communes, travaille sur un nouveau modèle de machines tactiles made in France. Malheureusement, les villes ne peuvent s'équiper que de machines agréées par le ministère de l'Intérieur. Or depuis le moratoire, l'État n'autorise pas l'utilisation de nouvelles machines.

France Élection

Fabrice Bulteau ne comprend pas pourquoi l'utilisation des machines à voter ne se généralise pas : *« aux dernières élections départementales, la ville de Suresnes était comprise dans le canton Nanterre 2. Il y avait donc la partie Suresnes, équipée en machine à voter, et la partie Nanterre, qui vote de manière classique, avec le vote papier. Nous avons bien vu la différence, surtout au moment du dépouillement »*. La commune de Suresnes est membre de l'AVVE et milite pour que le vote électronique s'étende. Et aux critiques des machines électroniques, Line Magne répond qu'elle *« souhaite que l'État soit moderne. On ne peut pas promouvoir le numérique partout, et douter sur le vote. Le vote électronique, c'est du confort, c'est écologique et hygiénique, et surtout, cela fluidifie la démocratie »*. Véronique Jacqueline-Colas, maire de Vaucresson (92), souhaite également que l'État passe à la vitesse supérieure : *« aujourd'hui, énormément d'actes se font en ligne, de manière électronique. Des opérations bancaires, la signature d'actes notariaux, et la bourse par exemple, le trading financier se fait en ligne ! Alors pourquoi pas le vote ? »*.

Pour aller plus loin, la question du vote à distance par Internet se pose. Emmanuel Hude, maire de Villenoy (77) et directeur informatique de métier, aimerait que cela fonctionne, mais *« c'est trop tôt, nous ne sommes pas prêts »*. Fabrice Bulteau reste cependant optimiste. *« Ce n'est pas simple, mais c'est un sujet qui mérite d'être travaillé. Si aujourd'hui nous pouvons payer des sommes folles de chez soi, par Internet, pourquoi ne pas voter ? Rendre le vote plus simple ne peut avoir que des avantages pour la démocratie »*. ■

L'avis juridique du Cabinet Symchowicz Weissberg et Associés

Un premier axe de numérisation du vote consiste en la mise en place de machines à voter. Le régime de ces machines est fixé par l'article L57-1 du code électoral disposant que *« des machines à voter peuvent être utilisées dans les bureaux de vote des communes de plus de 3 500 habitants figurant sur une liste arrêtée dans chaque département par le représentant de l'État »*. Il revient donc au préfet de désigner les communes pouvant utiliser ce procédé. Toujours selon cet article, la machine à voter, outre qu'elle doit être d'un modèle agréé par arrêté du ministre de l'Intérieur, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- comporter un dispositif qui soustrait l'électeur aux regards pendant le vote ;
- permettre aux électeurs handicapés de voter de façon autonome, quel que soit leur handicap ;
- permettre plusieurs élections de type différent le même jour à compter du 1er janvier 1991 ;
- permettre l'enregistrement d'un vote blanc ;
- ne pas permettre l'enregistrement de plus d'un seul suffrage par électeur et par scrutin ;
- totaliser le nombre des votants sur un compteur qui peut être lu pendant les opérations de vote ;
- totaliser les suffrages obtenus par chaque liste, chaque binôme de candidats ou chaque candidat ainsi que les votes blancs, sur des compteurs qui ne peuvent être lus qu'après la clôture du scrutin ;
- ne pouvoir être utilisées qu'à l'aide de deux clefs différentes, de telle manière que, pendant la durée du scrutin, l'une reste entre les mains du président du bureau de vote et l'autre entre les mains de l'assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs.

Des tiers ont contesté (sans succès) l'arrêté ministériel portant agrément d'une machine à voter (CE, 13 février 2009, req n°306563), ou encore critiqué le recours à de telles machines comme ayant influencé la sincérité du scrutin, argument non retenu par le Conseil d'État (CE 25 novembre 2009, req. n°329109 ; CE 27 juillet 2016, n°394956). Ce procédé est donc juridiquement encadré et reconnu.

Un second axe de numérisation est celui du vote par Internet. Ce procédé a été utilisé à plusieurs reprises, par exemple pour l'élection de députés par les Français établis hors de France, en vertu de l'article R176-3 du code électoral disposant que *« les électeurs [...] peuvent voter par correspondance électronique. À cette fin, il est créé un traitement automatisé de données à caractère personnel, placé sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur et du ministre des Affaires Étrangères »*, ou encore récemment

pour l'élection, en période de pandémie, des représentants des collectivités territoriales et établissements publics au centre gestion, en vertu du décret n°2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale. Cela étant, la généralisation de ce procédé ne paraît pas d'actualité en raison des risques rappelés par la CNIL dans sa délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 *« portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet »*. La Commission relève en effet que *« le niveau de risque que présente le déroulement d'un vote varie en fonction du type de scrutin, des évènements redoutés et des menaces qui pèsent sur le traitement. Ainsi, la Commission recommande que la solution utilisée pour le scrutin tienne compte de l'importance du niveau de risque de l'élection ainsi que des éventuels bénéfices pour les parties prenantes de recourir à un système de vote par correspondance électronique et que la solution choisie réponde à tous les objectifs de sécurité fixés au regard de ce niveau de risque »*. Et, après avoir exposé les trois niveaux de risque qu'elle identifie, la Commission *« déconseille d'utiliser un dispositif de vote par correspondance électronique, notamment via Internet, dans l'hypothèse où les sources de menace peuvent disposer à la fois de ressources importantes et d'une motivation forte »*, ce qui semble, en l'état, condamner le vote par Internet pour des élections générales à fort enjeu. ■

Pierre Le Bouëdec
Avocat au Barreau de Paris
Cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES

ZE... bonnes pratiques territoriales

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnez-vous gratuitement au journal :
contact-collectivites@zepros.fr

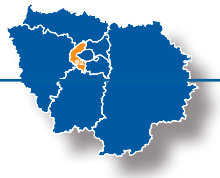

92 - ANTONY
Un plan en relief pour les non-voyants

Depuis plus d'an, Antony (92) dispose de son propre plan en relief. Objectifs : permettre aux personnes en situation de handicap visuel de se repérer en se représentant les principales voies de circulation et les bâtiments, mais également leur faciliter la localisation de certains lieux et l'appréhension de l'urbanisme. Sur ce plan, légendes et noms des rues sont imprimés en superposition avec les lettres en relief braille. De telle sorte qu'une personne voyante peut aussi accompagner une personne non-voyante dans la compréhension du plan. Ce plan en relief, consultable à la mairie, est aussi disponible en prêt au CCAS et à l'association Valentin Haüy.

50 carrefours équipés de feux sonores

Faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap est une volonté de la ville qui, depuis plusieurs années, amplifie son action et multiplie les initiatives : 50 carrefours équipés de feux sonores (activés par une télécommande disponible au CCAS), accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux, cinéma municipal équipé d'une boucle audio avec de nombreux films en audio-description, guide du handicap, version sonore du magazine municipal, réflexion pour développer des loisirs à destination des adultes handicapés et isolés...

Estelle Mallet-Chevassu

© Ville d'Antony

L'initiative permet aux personnes en situation de handicap visuel de mieux se repérer.

92 - NANTERRE
Un conseil citoyen de la transition écologique

Nanterre (92) a installé, en juillet, un conseil citoyen de la transition écologique pour enrichir l'action de la ville tout au long du mandat municipal. *« Il permettra aux habitants de travailler sur des sujets concrets : bio dans les cantines, vélo, agriculture urbaine, nature en ville... »*, précise le maire, Patrick Jarry.

Une quarantaine de membres se répartissent en quatre collèges : citoyens (20 tirés au sort), associations (10), personnalités qualifiées (5), représentants de la ville (4 élus dont deux du conseil municipal des jeunes). Le programme du conseil est chargé avec le suivi des engagements du programme municipal, la gestion d'une bourse de 100 000 € pour financer des projets environnementaux, la participation aux avis officiels de la ville et au rapport annuel de développement durable dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Philippe Pottiée-Sperry

© Pixabay

77 - MOISSY-CRAMAYEL
Une ferme urbaine municipale bio

Située à proximité de l'écoquartier de Chanteloup, la ferme urbaine municipale de Moissy-Cramayel (77) produit des fruits, des légumes et des aromates bio, cultivés sans aucun produit phytosanitaire. Une réussite après trois ans de mise en culture, le temps de convertir les terres au bio sur une parcelle de 2,5 hectares dont 5 000 m² plantés en légumes. Au terme de ce délai et des efforts de tous, la ferme urbaine a obtenu, le 9 juin dernier, la certification bio (certificat AB agriculture biologique) décernée par l'organisme indépendant Ecocert. *« Nous savourons l'annonce de cette certification bio comme une victoire d'étape dans l'avancée de ce projet en faveur de la croissance verte et du bien-être alimentaire que nous menons en équipe, avec des élus et des agents très impliqués »* se réjouit Line Magne, maire de Moissy-Cramayel (77).

Poireaux, potirons, carottes, tomates… alimentent en produits frais, locaux et bio la cuisine centrale de la ville.

© Mairie de Moissy-Cramayel

10 tonnes de fruits et légumes en 2021

La ferme urbaine devrait produire plus de 10 tonnes de fruits, légumes et aromates, en 2021. *« Nous avons déjà récolté 300 kg de navets et de carottes primeurs servis en navarin dans les restaurants scolaires et les enfants se sont régalés ! »* explique Ludovic Loridon, le maraîcher qui cultive la parcelle avec l'aide ponctuelle des jardiniers municipaux. Pommes de terre, poireaux, potirons, carottes, tomates… alimentent en produits frais, locaux et bio la cuisine centrale de la ville.

Cet apport représente aujourd'hui plus de 25 % de légumes frais entrant dans la composition des 1 900 repas servis chaque jour aux enfants des écoles, des accueils de loisirs et aux personnes âgées. La commune, qui a obtenu une enveloppe de 20 000 € de la Région Ile-de-France, lancera les plantations de son futur verger à l'automne 2022.

Des rangées d'arbres fruitiers et d'arbustes à petits fruits seront plantées en alternance avec des cultures maraîchères. Une association de végétaux qui s'inspire des nouvelles méthodes de l'agroforesterie en faveur de la biodiversité.

Philippe Pottiée-Sperry

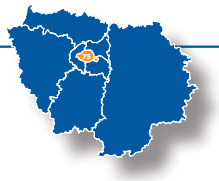

75 - PARIS XIe
Réutiliser l'énergie des eaux usées

Depuis près d'un an, dans le XIe arrondissement de Paris (75), la mairie et le groupe scolaire Parmentier sont partiellement chauffés grâce au réseau des eaux usées. Concrètement, un échangeur thermique de 64 mètres a été installé dans les canalisations, et a été relié à une pompe à chaleur qui alimente les radiateurs. Résultat : un chauffage économique à tout point de vue car il utilise une énergie dite « fatale », produite de toute façon et qui aurait été perdue si elle n'avait pas été utilisée.

© Nicolas Schrike - Suez

L'eau circule dans l'échangeur thermique de 64 mètres.

Subvention européenne

Alors que plusieurs mairies parisiennes utilisaient déjà cette énergie fatale, l'idée de remplacer les chaudières vieillissantes par ce système est venue assez naturellement. Mais avec le problème d'un coût élevé de 1,2 M€. C'est l'Europe qui a permis finalement de lancer le projet : *« Nous avons bénéficié du soutien du Feder [Fonds européen de développement régional] qui nous a donné un temps de retour sur investissement raisonnable, de deux décennies »*, explique François Vauglin, maire du XIe arrondissement de Paris. Après dix mois de travaux, le système fonctionne depuis novembre dernier. Pour l'élu, les chiffres du premier mois sont encourageants, avec un taux de couverture des besoins qui s'élève à 85 % pour la mairie, et à 63 % pour l'école. Sur les prochaines années, il ne manque pas d'idées pour réutiliser d'autres énergies fatales présentes dans la capitale. *« Il y a beaucoup à faire dans une ville où il y a tellement d'activités. Il suffit de regarder où il y a des calories et où il y a des besoins de calories. Les deux ne sont jamais très loin ! »* estime François Vauglin.

Julie Desbiolles

La Grande consultation des maires d'Ile-de-France

Les grands enseignements de l'enquête

Lancée le 30 mars dernier, l'enquête digitale, première grande étape de la démarche, livre ses enseignements. *« Avec plus de 200 répondants, cette Grande consultation révèle tout d'abord un réel succès de participation »* s'est réjouit Stéphane Beaudet, président de l'AMIF. Présenté lors du Salon de l'AMIF, le rapport d'enquête a permis d'avoir une photographie objective des attentes des maires. La démarche, conduite en toute neutralité par le cabinet Palabreo, a permis à chaque maire de faire valoir ses opinions et ses propositions. Ces éléments constitueront la substantifique moelle du *Manifeste sur la décentralisation*, à destination de l'ensemble des candidats à la présidentielle, prévu fin 2021.

La commune et sa relation aux autres collectivités

Les 225 maires ayant répondu à l'enquête sont unanimes : la commune doit demeurer l'échelon fondamental de la démocratie et de l'action publique locale. Ils considèrent, à une très forte majorité (85 %), qu'il convient de pérenniser ce principe par la constitutionnalisation de la clause générale de compétences de la commune.

Faut-il rendre cela pérenne, en consacrant, dans la Constitution, la clause générale de compétences de la commune ? (222 répondants)

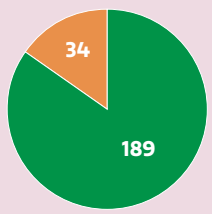

Échelon de la proximité, du lien direct avec les administrés, du quotidien incarné par des élus de terrain, la commune est la « communauté républicaine » par excellence. Pour les maires, elle est considérée par leurs concitoyens comme l'échelon le plus légitime, car elle demeure une institution efficace, réactive et qui connaît les besoins et les attentes de la population.

Alors que l'on entend souvent que les relations avec les administrés sont devenues plus compliquées (exigences en hausse, phénomène des « citoyens consommateurs »), les maires sont 70 % à considérer que leur relation avec leurs administrés est restée stable ou a évolué positivement.

A contrario, une très grande majorité des maires (87 %) considère que leur capacité à mener la politique pour laquelle ils ont été élus s'est affaiblie.

Trois motifs principaux sont évoqués :
- la réduction des moyens et la perte d'autonomie fiscale,
- la perte de compétences au profit des intercommunalités,
- un rapport à l'État qui s'est dégradé du fait de normes, des contraintes trop lourdes et du manque de dialogue.

Lorsque sont évoquées les relations avec les autres collectivités, les maires d'Ile-de-France font part d'une large satisfaction de leurs relations avec la Région et avec le département. Leurs sentiments sont plus partagés lorsqu'il s'agit d'évoquer l'intercommunalité.

Selon vous, comment a évolué la relation entre la figure du maire et de ses administrés ? (225 répondants)

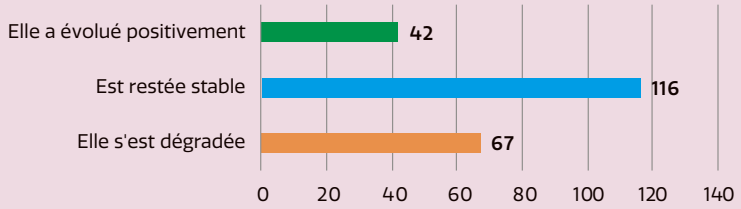

Est-il souhaitable, selon vous, de revoir le périmètre des intercommunalités ? (225 répondants)

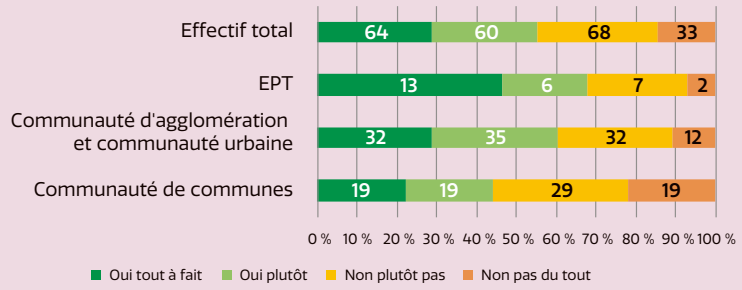

Seriez-vous intéressé par la fusion de votre commune avec une autre commune ou d'autres communes pour créer une commune nouvelle ? (224 répondants)

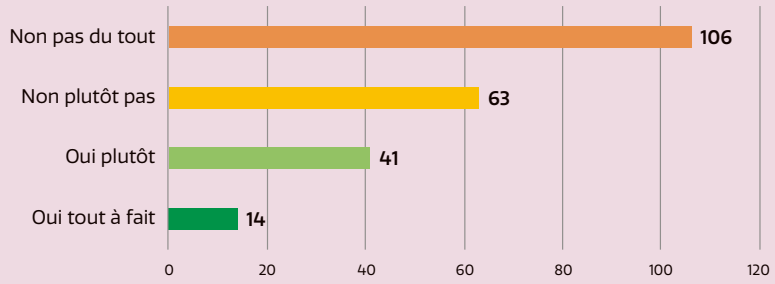

L'ensemble des maires s'accorde toutefois sur un point : si révision il y a (NDLR : du périmètre intercommunal), la décision ne peut relever de l'État seul. Elle doit être le fait des communes ou d'un accord État-collectivités.

Ainsi, si ce partenariat est jugé satisfaisant ou très satisfaisant par une large majorité des élus des communes relevant d'intercommunalités de grande couronne (71 %), il ne recueille qu'une courte majorité de satisfaction chez les communes relevant d'un Établissement Public Territorial (EPT). Enfin, la moitié des maires faisant partie de la Métropole du Grand Paris (MGP) considère leurs relations satisfaisantes, ce qui n'est pas le cas des maires hors MGP. Cette relation est marquée par une forte insatisfaction (91 %).

L'intérêt de l'intercommunalité fait également l'objet de débat. Si une majorité de répondants (52 %) estime que ses apports principaux sont de porter des projets d'ampleur (71 %), gérer des équipements et des services de dimension intercommunale (60 %), d'apporter des prestations de services et d'ingénierie (52 %), des différences significatives d'appréciation existent. Les élus de la grande couronne sont davantage convaincus que ceux relevant d'un EPT.

Les édiles franciliens sont également partagés sur la pertinence d'un redécoupage des périmètres. Les maires relevant d'un EPT sont largement favorables à cette révision (67 %) tout comme ceux relevant d'une communauté d'agglomération ou urbaine (61 %). Mais, s'agissant des communautés de communes, ils se disent majoritairement (56 %) opposés à la révision de leur périmètre. L'ensemble des maires s'accorde toutefois sur un point : si révision il y a, la décision ne peut relever de l'État seul. Elle doit être le fait des communes ou d'un accord État-collectivités.

Souhaitant mettre un terme à l'uniformité, les maires veulent que les transferts des compétences soient réalisés « à la carte », au regard de la diversité des territoires (93 %). Toutefois, parmi les compétences obligatoires déjà transférées aux intercommunalités, seules certaines sont considérées comme devant retourner aux communes, principalement : l'aménagement de l'espace, l'habitat, mais aussi la politique de la ville.

Enfin, un quart des maires se dit intéressé par une potentielle fusion de leur commune pour créer une commune nouvelle.

Quel regard portez-vous sur le partenariat de votre commune avec la Métropole du Grand Paris (MGP) ?

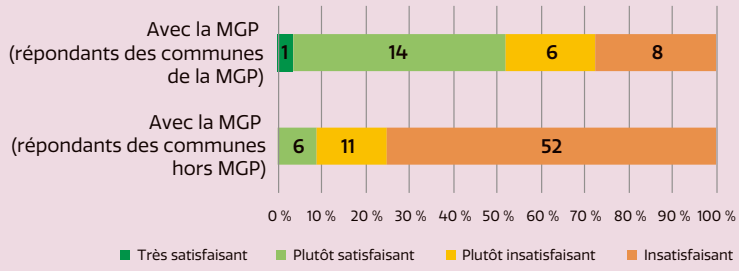

Le partenariat avec l'État

Clairement, les maires ne sont pas satisfaits de leurs relations avec l'État. Les services déconcentrés sont considérés comme trop prescripteurs (59 %) et insuffisamment facilitateurs (36 %). L'accompagnement attendu n'est pas au rendez-vous (55 %), faute d'une souplesse insuffisante (80 %) et d'une incapacité à s'adapter aux particularités et contraintes locales (78 %).

Pourtant, la priorité des élus en matière de décentralisation est d'aller vers une plus grande autonomie fiscale et financière des communes. Dans cette logique, ils appellent à substituer les dotations de type appels à projets par une attribution de moyens non fléchés. Les maires signalent d'importantes difficultés pour répondre aux appels à projets de l'État. Ainsi, 68 % estiment ne pas disposer de l'ingénierie nécessaire. Ce pourcentage dépasse les 80 % pour les petites communes.

Des besoins spécifiques d'investissement de l'État au regard de la situation particulière de l'Ile-de-France

Près des deux tiers des maires (65 %) expriment un regard positif sur l'avenir de l'Ile-de-France. La quasi-majorité d'entre eux expriment une très forte attente d'investissement de la part de l'État (92 %). Ce besoin est partagé par tous, quels que soient les territoires, et porte principalement sur les enjeux de mobilité, de solidarité, d'habitat, de transition écologique et énergétique.

Les premiers effets de la crise sanitaire se font sentir. Les élus communaux identifient des impacts importants sur les modes de déplacement (74 %) et sur l'organisation du travail, avec des conséquences sur l'immobilier d'entreprise (75 %). Ces impacts sont également marqués en termes de mouvements de population et d'attentes relatives à l'habitat, les maires notant une recherche accrue de logements individuels ou des logements collectifs avec espace extérieur (59 %).

Estimez-vous que votre commune relève de la centralité parisienne ?
(221 répondants)

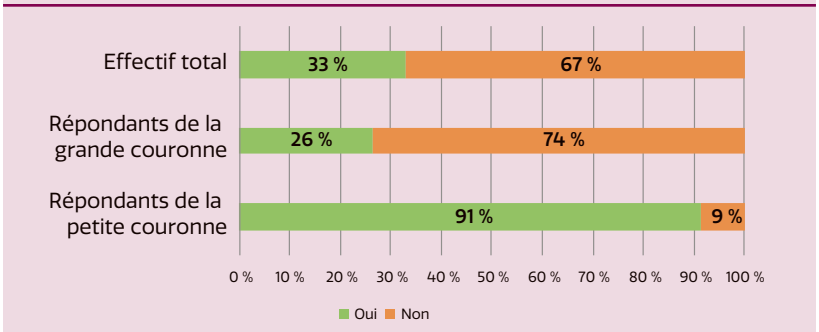

Faut-il changer l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France ?
(224 répondants)

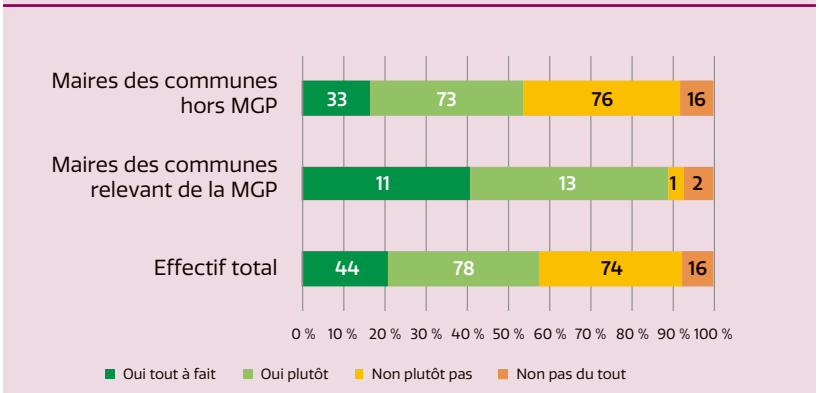

La priorité des élus en matière de décentralisation est d'aller vers une plus grande autonomie fiscale et financière des communes. Dans cette logique, ils appellent à substituer les dotations de type appels à projets par une attribution de moyens non fléchés.

69 % des maires constatent l'arrivée de nouvelles populations, principalement dans la grande couronne et dans les communes de moins de 1 000 habitants. Ces arrivées augmentent fortement la tension sur le marché immobilier. Ils constatent également un renforcement des attentes relatives à l'environnement et au cadre de vie et des crispations potentielles de la population sur les effets de la densification. De façon beaucoup plus rare (17 %), ils signalent des départs de populations, un phénomène qui affecte principalement les communes de 20 000 habitants et plus.

Face à ces phénomènes que la crise sanitaire a renforcés, les élus sont en attente d'un accompagnement de l'État et des autres collectivités, d'un soutien financier et d'une plus grande souplesse… Ils considèrent que cela doit susciter une réflexion de fond sur l'aménagement du territoire et sur l'habitat.

Estimez-vous que les services déconcentré de l'État...
(212 à 219 répondants)

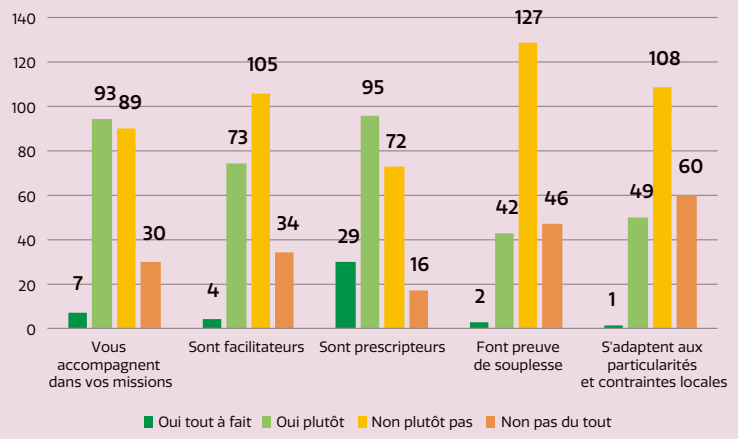

Vers une Ile-de-France polycentrique ?

Le rapport à la centralité parisienne est corrélé à la localisation des communes : 91 % des maires de petite couronne estiment que leur commune en relève, contre 33 % pour la grande couronne. Mais, une majorité d'entre eux (61 %), quels que soient leurs territoires d'origine, considère qu'il est nécessaire de développer les centralités franciliennes en complément de Paris pour parvenir à un meilleur équilibre et un meilleur maillage du territoire. Les futures gares du Grand Paris Express (GPE) constitueront un atout pour ces nouvelles centralités pour sept maires sur dix. Là aussi, l'État est attendu pour appuyer ce développement polycentrique, particulièrement en matière de transports et d'aménagement du territoire.

Quel avenir institutionnel pour l'Ile-de-France ?

Près des deux tiers des maires (65 %) estiment que la forme institutionnelle actuelle de l'Ile-de-France n'est plus adaptée. Ce pourcentage est même de 88 % pour les communes relevant d'un EPT. Une majorité des édiles (58 %) considère qu'il faut changer cette organisation institutionnelle (89 % des maires de communes relevant de la MGP estiment qu'il faut en changer, alors que leurs homologues hors MGP sont plus circonspects, même s'ils sont 54 % à estimer cette évolution nécessaire).

S'agissant du devenir des différents échelons, ils sont une majorité à souhaiter le renforcement de la Région Ile-de-France (64 %) ou le *statu quo* (33 %).

Les points de vue sont plus diversifiés pour ce qui est de l'organisation de la petite couronne. Les maires de la MGP demandent majoritairement (57 %) la suppression de la MGP, 39 % souhaitant son renforcement, le *statu quo* étant quasiment exclu. Les deux-tiers des élus des autres communes, non inclues dans la MGP souhaitent sa suppression. S'agissant des EPT, les maires des communes en relevant se prononcent à 48 % pour leur suppression et à 32 % pour leur renforcement (20 % optant pour le *statu quo*). Pour ce qui est du regard porté sur les départements de petite couronne, les élus directement concernés sont très partagés, se portant par tiers sur chacune des options : suppression, renforcement ou *statu quo*.

Concernant l'organisation institutionnelle de grande couronne, les édiles en relevant n'envisagent que rarement des modifications majeures. Ils sont majoritairement pour le renforcement ou le *statu quo* s'agissant des intercommunalités (79 %) et souhaitent de façon quasi unanime (92 %) le renforcement ou le maintien des départements.

Les maires dans leur ensemble identifient les enjeux à prendre en compte pour la gouvernance métropolitaine : elle doit être partagée et cohérente, s'appuyer sur la proximité et les élus, et viser la simplification institutionnelle. Elle doit avoir pour priorités, la transition écologique, les transports et l'aménagement, et prendre en compte les enjeux d'équilibre et de mixité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire francilien.

Renforcer la différenciation et la décentralisation à la carte ?

La différenciation séduit les maires répondants. Ils sont 81 % à la souhaiter, un point de vue qui recueille une large adhésion quel que soit le type de territoire, avec quelques nuances. Ils sont demandeurs d'une plus grande liberté pour laisser s'épanouir les initiatives locales tout en n'oubliant pas la cohérence du territoire francilien.

Le même plébiscite a lieu pour l'expérimentation locale (89 % y sont favorable). Elle permet, selon eux, de bénéficier des retours d'expérience, d'évaluer et de capitaliser afin d'affiner et adapter les méthodes. Une expérimentation qui constitue également une aide à la prise de décision partagée et peut générer une plus grande adhésion à la réforme. ■

Près des deux tiers des maires (65 %) estiment que la forme institutionnelle actuelle de l'Ile-de-France n'est plus adaptée.

Coût de la crise sanitaire en Ile-de-France en 2020

L'AMIF publie sa deuxième phase d'étude

À la suite de l'enquête parue au mois de juillet dernier sur le coût de la crise sanitaire, l'AMIF complète ses résultats en prenant en compte les premiers mois de mise en oeuvre de la vaccination. Les résultats de cette étude réalisée en partenariat avec La Banque Postale, CBG Territoires et Partenaires Finances Locales ont été publiés à l'occasion du Salon de l'AMIF. Cette nouvelle phase permet de s'intéresser à l'effet global de la crise Covid sur les comptes de gestion 2020, d'observer les impacts financiers liés aux modes d'organisation des services publics et de montrer le décalage ou l'insuffisance des compensations.

Une perte de capacité d'autofinancement

Lors de la conférence thématique intitulée *« Gestion de crise : de l'urgence à l'anticipation »*, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a présenté les principaux résultats de cette étude.

Côté recettes, les recettes de fonctionnement ont globalement baissé de 1,1 % pour les communes d'Ile-de-France. Cette tendance est particulièrement significative pour les communes de moins de 10 000 habitants. Parmi ces recettes, ce sont les produits de services et domaine qui ont supporté la plus forte en baisse en 2020, en diminuant de 360 millions d'euros sur l'Ile-de-France : cela correspond à la fermeture des services pendant les confinements ainsi qu'aux décisions de stationnement gratuit ou droits de terrasses gratuits. Les communes de plus de 30 000 habitants ont perdu près du quart de leurs recettes d'occupation du domaine public.

Shutterstock.com

Côté dépenses, certaines ont persisté malgré la fermeture de certains services durant les confinements, et notamment des écoles. Le budget de soutien au CCAS a augmenté de plus de 4 % pour les communes de plus de 10 000 habitants. Les frais de personnel ont progressé de 0,6 %. 83 % des communes interrogées ont eu recours aux autorisations spéciales d'absence pour leur personnel et 51 % aux heures supplémentaires. Au niveau des charges à caractère général (= principales dépenses de fonctionnement, hors charges de personnel), la fermeture des services a généré une économie de 294 millions d'euros, notamment du fait de prestations non sous-traitées, de la réduction des dépenses de transports collectifs et de l'absence d'organisation de manifestations. En parallèle de ces économies, le respect du protocole sanitaire a généré un coût supplémentaire de l'ordre de 85 millions d'euros. En effet, par rapport à 2019, les dépenses d'équipement de protection des agents ont progressé de 33 %, celles de fournitures d'entretien de 36 % et celles de nettoyage des locaux de 7 %.

Concernant les masques, les communes en ont fait l'acquisition tant pour leurs agents que pour leurs administrés. Le coût moyen des masques, jetables comme réutilisables, était élevé car les communes

Shutterstock.com

les ont achetés tôt : la première étude en juillet 2020 a montré que les prix moyens étaient au-dessus de ceux fixés par l'État pour les compensations. Cette dépense pèse en moyenne plus de 210 000 euros en 2020, soit environ 70 % des dépenses directes rattachables à la lutte des communes contre la Covid-19.

In fine, l'effet de la crise sur l'épargne brute est contrasté selon la taille des communes, leur organisation et leurs choix politiques. L'épargne a ainsi chuté de 4,8 % pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants, et de plus de 7,4 % pour les communes de plus de 30 000 habitants. À l'inverse, elle a progressé de 5,5 % pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants. Par rapport à 2019, les dépenses d'investissements ont baissé de 16,4 % au niveau des communes d'Ile-de-France. Ces données peuvent se lire au prisme de la première année de mandat. Cependant, il est notable que 40 % des communes interrogées ont déclaré avoir reporté ou abandonné des projets d'investissements en 2020.

Le poids financier des centres de vaccination

S'il est difficile de donner un coût moyen des centres tant les évolutions sont rapides et les données encore partiellement indisponibles, l'étude a souhaité plutôt donner à voir les coûts et les problématiques rencontrés. Les contextes sont très différents, notamment en raison de la date d'ouverture des centres et de l'existence d'un partenariat avec les structures du territoire.

Les dépenses en personnel sont incontestablement les plus importantes. Dans certains cas, les communes ont dû avancer le paiement du personnel médical. Concernant le personnel administratif, certaines collectivités ont fait le choix de redéployer des agents dans un premier temps, du fait de la fermeture de certains services publics locaux. Si le redéploiement des agents n'a pas d'effet sur la masse salariale, il y a tout de même un coût d'opportunité sur les autres missions que ces agents auraient pu faire. La reprise des autres services publics sportifs et culturels notamment oblige les communes à recruter pour le centre de vaccination, le redéploiement étant de moins en moins possible.

Dans les dépenses en matériel, l'achat d'équipement représente la dépense la plus importante pour un coût moyen de 30 000 euros par centre. Les collectivités ont également des coûts importants pour faire appel à des sociétés de nettoyage ou de gardiennage.

Il ne faut donc pas négliger l'effort financier des communes d'Ile-de-France. De plus, cet effort financier risque d'être encore plus important en 2021 avec les protocoles sanitaires, la campagne de vaccination mais aussi les premières conséquences sociales de la crise. Il est donc impératif que l'effort consenti par les communes soit compensé au mieux pour leur permettre de pérenniser leur engagement dans la campagne de vaccination, mais aussi plus largement dans toute autre action qui pourra permettre de lutter au plus près du terrain contre la Covid-19 et contre la crise économique et sociale qui pourrait s'aggraver. ■

Retour sur les travaux des commissions

Le bioclimatisme urbain

Les collectivités sont de plus en plus amenées à réfléchir à de nouvelles solutions pour organiser les villes en adéquation avec les évolutions climatiques. Le bioclimatisme urbain, mode de conception urbanistique et architectural recherchant la meilleure adéquation possible entre le climat, le bâtiment et le confort de l'occupant, peut constituer une solution à exploiter. Les élus référents de la commission Transition écologique ont reçu Marine Linglart, directrice et gérante d'Urban-Eco-Scop (93), pour connaître les bonnes pratiques de mise en œuvre de cette méthode. L'experte a présenté l'étude urbaine bioclimatique menée pour la ville de Gagny (93), en prévision du renouvellement du plan local d'urbanisme intercommunal de l'Établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est. Elle a notamment décrit la méthode utilisée, reposant sur les axes suivants : résilience climatique, qualité de la biodiversité, qualité du cadre de vie et performances énergétiques du tissu urbain. Durant la séance, les élus participants ont pu connaître les indicateurs utilisés, ce qui leur a permis d'estimer le niveau de résilience de leur territoire face aux changements climatiques à venir. ■

shutterstock.com

Mieux prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales

Les élues référentes de la commission Egalité Femmes/Hommes de l'AMIF ont souhaité ouvrir la discussion sur la formation des forces de sécurité intérieure à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. Aurélie Latoures, chargée d'études à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du centre Hubertine Auclert, a dressé un constat de l'accueil des victimes : manque de confidentialité, absence de culture d'évaluation du danger, lien insuffisant avec le tissu associatif spécialisé… Plusieurs recommandations et pistes d'actions ont été proposées, et l'adjudante Virginie Redureau, référente violences intrafamiliales pour la gendarmerie des Yvelines, a présenté les formations mises en place pour la police municipale et les gendarmes. Il s'agit de formations de 8 heures permettant de mieux comprendre les violences, savoir quelle posture adopter face aux victimes et connaître les techniques d'audition. Enfin, la gynécologue Ghada Hatem est revenue sur la création de la Maison des femmes de Saint-Denis (93) : un lieu dédié à la prise en charge des femmes avec 3 unités spécialisées dans la planification familiale et l'IVG, les mutilations sexuelles et les violences. ■

AMIF

shutterstock.com

Crise sanitaire et finances locales : les lois de finances 2021

Adrien Serre, consultant senior du cabinet Partenaires Finances Locales, était reçu par la commission Finances et fiscalité pour discuter de l'impact de la loi de finances 2021 sur les finances et la fiscalité locales. Cette année est en effet marquée par un contexte particulier avec des protocoles sanitaires coûteux, des fermetures de services mais aussi par une campagne de vaccination de très grande envergure dans laquelle les communes assument un rôle majeur. Plusieurs éléments ont été analysés et présentés auprès des participants, à l'image des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation, des modalités de compensation des communes et du coefficient directeur, des nouvelles dispositions concernant la fiscalité économique ainsi que des enjeux en termes de prospective financière. Les élus référents de la commission Finances et fiscalité de l'AMIF ont également fait part de leur volonté de porter la voix des communes d'Ile-de-France pour le projet de loi de finances 2022. ■

L'urbanisme favorable à la santé

L'aménagement du territoire exerce un impact fort sur la santé des populations et peut influer de manière positive ou négative sur les nuisances sonores, les pratiques sportives, les maladies chroniques, l'offre en logements et transports… Partant de ce constat, les élus référents de la commission Santé et solidarités ont souhaité faire connaître les bonnes pratiques en matière d'urbanisme favorable à la santé. Pierre-André Juven, adjoint au maire de Grenoble (38) à l'urbanisme et à la santé et représentant du réseau français des Villes-Santé de l'OMS, est ainsi intervenu pour expliquer l'impact écologique des constructions et déconstructions de bâtiments. Il a rappelé la nécessité d'adopter une approche globale, en prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants (accessibilité, autonomie, proximité…).

L'Atelier parisien d'urbanisme a également participé aux échanges, par l'intermédiaire d'Émilie Moreau, directrice d'études. Cette dernière a présenté aux élus les Évaluations d'impact en santé (EIS), outils ambitieux d'aide à la décision en matière d'urbanisme favorable à la santé. ■

shutterstock.com

Produire davantage de logements sans mobiliser de foncier supplémentaire

Alors qu'en Ile-de-France la demande de logements ne cesse d'augmenter, le foncier reste une denrée rare et il est nécessaire de produire des logements accessibles au plus grand nombre. Alexandre Chirier, président de la Foncière de transformation immobilière du groupe Action logement, était reçu par la commission Logement de l'AMIF pour partager les outils et dispositifs permettant de réutiliser du foncier. Il a notamment dressé un bilan de la situation actuelle en Ile-de-France à la suite de la crise sanitaire et de la généralisation du télétravail. Il a présenté l'investissement de la Foncière pour l'acquisition d'immeubles à transformer, en donnant plusieurs exemples d'opérations urbaines réalisées dans la région. Guillaume Voisard, chef-adjoint à la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, a quant à lui exposé plusieurs outils techniques et financiers pour utiliser les potentiels existants, et a expliqué aux élus comment développer une stratégie foncière efficace à l'aide du Programme local de l'habitat (PLH). ■

Les futurs impacts économiques du Grand Paris Express

Le développement du Grand Paris Express est une promesse visant à désenclaver des territoires, faciliter la mobilité, l'emploi et l'accès aux services de la Métropole, autrement dit favoriser l'activité économique, réduire les inégalités entre les villes et harmoniser les territoires. Cependant, toutes ces conséquences espérées ne sont pas évidentes et il faudra prendre en compte également les effets de spécialisation accrue des territoires (résidentiel, tertiaire, commercial, industriel, etc.) et de gentrification. Certains s'inquiètent à l'inverse que ce réseau ne renforce que les pôles économiques déjà existants et aboutisse finalement à une région francilienne à deux vitesses. C'est pourquoi la commission Développement économique de l'AMIF a choisi de réfléchir à ce sujet avec l'aide de Dominique Alba et Stéphanie Jankel de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, et Daniel Béhar, enseignant-chercheur et consultant. Ces experts ont présenté leurs études respectives sur les futures dynamiques économiques et les transformations des bassins d'emploi qui pourraient être engendrées par le Grand Paris Express. ■

Alexandra Lande / Shutterstock.com

Faire rayonner la culture sur tout le territoire francilien

Si l'Ile-de-France est la première région française en matière d'économie culturelle, les disparités entre territoires sont très fortes. C'est pourquoi les élus référents de la commission Culture et patrimoine, Arnaud Péricard et Annie Tissier, ont souhaité échanger sur les leviers mobilisables par les élus pour faire rayonner la culture sur l'ensemble du territoire. Laurent Roturier et Carole Spada, respectivement directeur régional et directrice régionale adjointe des affaires culturelles, ont ainsi présenté les dispositifs financiers de l'État devant permettre un rééquilibrage territorial. Ils ont aussi répondu aux questions des élus sur la reprise des activités culturelles, pratiquement à l'arrêt depuis le début de la crise sanitaire. Florian Auvinet, co-directeur du Réseau des musiques actuelles de la région, a ensuite présenté ses pistes de réflexions pour une *« revitalisation musicale et culturelle de nos territoires »* et a insisté sur la pratique amateure, fondamentale pour la relance de la culture. Le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création a de son côté montré l'importance des spectacles sous chapiteau, qui permettent d'aller au contact de la population et de dynamiser l'offre culturelle des communes de toutes tailles. ■

shutterstock.com

Amplifier la dynamique sportive de son territoire grâce au label « Terre de Jeux »

À trois ans des Jeux de Paris-2024, Raphaël Praca, élu référent de la commission Sport, a reçu Romain Lachens et Johann Pellicot, respectivement directeur de l'Engagement et responsable de la coopération territoriale au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) de 2024. L'objectif était de faire un point d'étape sur le label « Terre de Jeux 2024 » et de présenter celui-ci aux communes qui ne sont pas encore engagées dans la démarche. À l'heure actuelle, 300 collectivités franciliennes ont été labellisées. Il est toujours temps de se rapprocher du COJO pour faire de sa commune une « Terre de Jeux ».

« Ce label doit donner la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de s'engager pour faire vivre l'esprit des Jeux sur leur territoire et consolider un héritage local et durable », a expliqué Romain Lachens. ■

AMIF

COJO

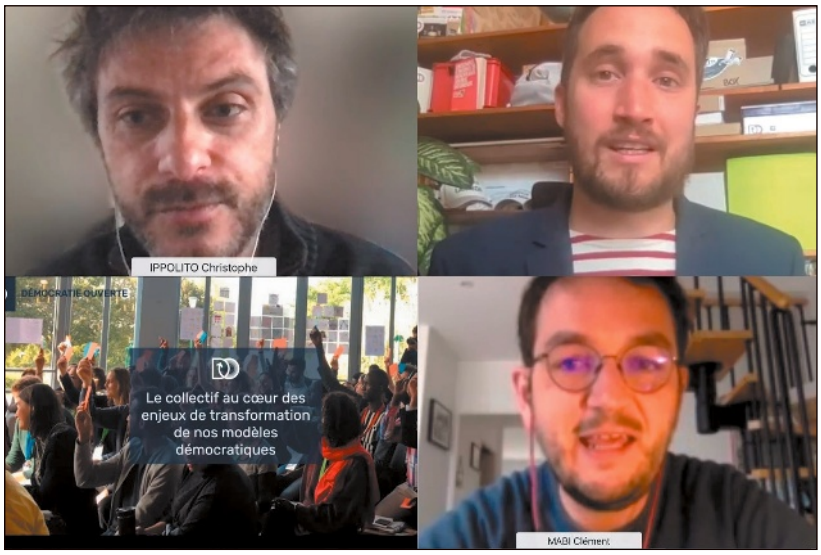

AMIF

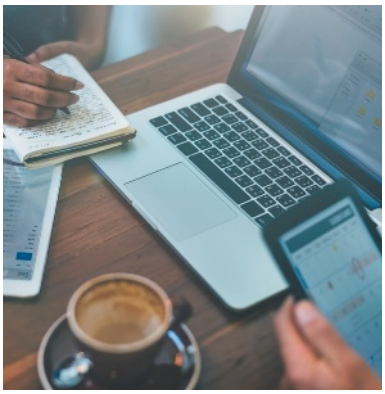

shutterstock.com

Garder un lien « virtuel » avec ses administrés

La crise du Covid a depuis un an fortement impacté les relations sociales et les modes de construction de la vie démocratique locale. La commission Numérique s'est donc interrogée sur les outils numériques permettant de recréer du lien avec les administrés. Armel Le Coz, co-fondateur de Démocratie ouverte, a présenté différentes façons pour rendre le citoyen plus acteur de son territoire grâce au numérique. Il existe différents moments dans le schéma du cycle de vie d'une politique publique où il est possible de faire intervenir les citoyens : que ce soit dans la définition des priorités d'actions mais aussi dans la formulation de la politique pour laquelle on peut mettre en place des outils de création de scenarios, des ateliers de co-design, etc. La mise en œuvre de la politique peut également être participative. Enfin, les outils numériques peuvent servir aux administrés pour évaluer la politique publique. L'enjeu est avant tout de trouver des formes permettant aux citoyens de participer efficacement. Clément Mabi, enseignant-chercheur, nous a quant à lui alerté sur les bons usages du numérique et les risques d'exclusion que ces outils peuvent comporter. Malgré la mise en place d'une politique de dématérialisation et de transformation numérique des services publics, plus de 13 millions de Français sont encore éloignés du numérique. ■

Impliquer les jeunes dans la vie publique

Si l'engagement bénévole des jeunes est en hausse durant ces dernières années, ils délaissent cependant les modes de concertation publique classiques et témoignent d'une forte défiance envers le système politique. Les élus référents des commissions Éducation et Démocratie locale de l'AMIF ont donc trouvé opportun d'ouvrir le dialogue sur la manière dont les communes peuvent favoriser l'implication des jeunes dans la citoyenneté au niveau local, selon des modalités adaptées et de façon à redonner confiance en l'action publique. Pour ce faire, des experts issus de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants et de jeunes (ANACEJ), du département de la Seine-Saint-Denis (93) ainsi que des associations Démocratie ouverte et « Tous élus » ont été reçus pour partager leurs expériences. La participation ne se décrète pas : il faut tâcher de faire connaître aux jeunes la chose publique et d'échanger sur le sujet afin qu'ils en saisissent les enjeux. Les associations reçues ont aussi insisté sur l'objectif de diversité, afin qu'un maximum de citoyens soient représentés dans le système et notamment en cassant les différentes barrières à l'engagement. ■

AMIF

Le groupe de travail Politique de la ville auditionne l'Union sociale pour l'habitat

Formé à l'automne 2020, le groupe de travail Politique de la ville poursuit ses travaux tout au long de l'année 2021 avec une nouvelle série d'auditions.

Dans le cadre de leur réflexion sur le logement social, les élus du groupe ont auditionné début juin Thierry Asselin, directeur des politiques urbaines et sociales de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et Benoît Charles, responsable du pôle Stratégies territoriales à l'AORIF.

En Ile-de-France, 750 000 personnes sont en demande de logement social. 68 000 se voient attribuer un logement chaque année soit moins d'une personne sur 10. Cette situation pose donc la question du stock de logements sociaux. La demande étant toujours plus importante, les bailleurs sociaux font face à des difficultés d'attribution de logements, les personnes se voyant attribuer un logement en priorité étant logiquement les plus modestes.

L'USH a rappelé que, pour éviter d'opposer l'accès au logement et la question du vivre-ensemble, il faut développer l'offre de logements. Dans les quartiers prioritaires, trois leviers peuvent être développés :

– Investir dans la rénovation urbaine pour rendre les quartiers plus attractifs et améliorer la diversité des solutions de logement proposées aux ménages, notamment via l'accession à la propriété. La mobilité des habitants dans le parc social est en effet un enjeu majeur. Selon l'AORIF, diversifier les typologies de logements sociaux permet de maintenir dans les quartiers prioritaires les habitants qui dépassent les plafonds de ressources et d'attirer des personnes plus aisées. Les élus ont rappelé que les opérations de rénovation urbaine doivent être accompagnées d'une réflexion sur l'accès à l'éducation, à la santé et au travail et sur la tranquillité résidentielle.

www.shutterstock.com

– Une approche collective et globale des attributions de logements sociaux, conformément à la loi ALUR et à la loi ELAN. Cette dimension collective doit permettre d'aboutir à un bon équilibre entre l'accès au logement et le bon fonctionnement des résidences et quartiers. Pour l'USH, cette réforme a du sens sur le fond, même si elle est compliquée à mettre en œuvre, car elle nécessite un travail collectif et de s'accorder à diverses échelles. De plus, cette réforme a souffert d'une surproduction législative. Beaucoup de règles ont été édictées les unes après les autres, ce qui rend leur mise en œuvre complexe. À titre d'exemple, la loi ELAN a instauré un système de cotation et de gestion en flux. L'USH a demandé que l'entrée en vigueur de ces dispositifs soit retardée de deux ans.

– Des incitations pour les bailleurs sociaux, à l'image de l'abattement fiscal sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui s'applique aux bailleurs et propriétaires situés dans ou à proximité de QPV.

Le groupe de travail reprend ses travaux dès le mois de septembre, avec des auditions et temps d'échanges sur les thèmes de la santé, de l'éducation et de la jeunesse. ■

AGENDA DES COMISSIONS 2021 - 2022

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Visites de site

En dehors des visites de sites, les commissions se déroulent en format mixte distanciel / présentiel au siège de l'AMIF au 26 rue du Renard - 75004 Paris

Culture et Patrimoine

Référents : Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et **Annie TISSIER,** adjointe au maire de Flagy (77).

- **Séance 5 - Jeudi 21 octobre à 14h30**
  Soutenir et développer la lecture publique.
- **Séance 6 - Jeudi 9 décembre à 14h30**
  Table ronde sur la fracture culturelle.
- **Séance 7 - Jeudi 20 janvier à 14h30**
  Enseignement et pratique musicale dans les collectivités.
- **Séance 8 - Jeudi 12 mai à 14h30**
  Résidences d'artistes et tiers-lieux : soutenir l'attractivité culturelle du territoire.

Démocratie locale

Référents : Éric BERDOATI, maire de Saint-Cloud (92), **Hervé CHARNALLET,** maire d'Orgeval (78) et **Anne GBIORCZYK,** maire de Bailly-Romainvilliers (77).

- **Séance 5 - Vendredi 1er octobre à 10h**
  Comment mobiliser les citoyens dans le cadre des enquêtes publiques ?
- **Séance 6 - Vendredi 26 novembre à 10h**
  Quelles pistes pour lutter contre l'abstention ?
- **Séance 7 - Vendredi 28 janvier à 10h**
  Comment faire du tissu associatif un levier pour régénérer la démocratie locale ?
- **Séance 8 - Vendredi 11 mars à 10h**
  Comment stimuler l'intelligence collective au service de la démocratie locale ?

Développement économique

Référents : François DECHY, maire de Romainville (93), **Stephen HERVE,** maire de Bondy (93) et **Jean-François VIGIER,** maire de Bures-sur-Yvette (91).

- **Séance 5 - Jeudi 14 octobre à 10h**
  Assises de la relance en Ile-de-France : quelles actions croisées pour aider le tissu économique francilien ?
- **Séance 6 - Jeudi 25 novembre à 10h**
  Commerçants et artisans : comment soutenir le tissu local d'artisans et petits commerçants ?
- **Séance 7 - Jeudi 13 janvier à 10h**
  Restauration : quel avenir post-covid pour les restaurants de son territoire : aides et mutations du secteur ?
- **Séance 8 - Jeudi 17 mars à 10h**
  Comment accompagner la reconquête industrielle sur son territoire ?

Égalité Femmes-Hommes

Référentes : Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas (93) et **Marie-Pierre BADRÉ,** conseillère municipale de Couilly-Pont-aux Dames (77).

- **Séance 5 - Vendredi 8 octobre à 10h**
  Comment lutter contre le cyberharcèlement chez les jeunes ?
  Séance commune avec la Commission Éducation.
- **Séance 6 - Lundi 29 novembre à 10h**
  Former les élus à diagnostiquer et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- **Séance 7 - Lundi 14 février à 10h**
  Réaliser une communication dans sa ville qui prémunit/ déconstruit les stéréotypes de genre.
- **Séance 8 - Lundi 4 avril à 10h**
  Le Budget Intégrant l'égalité (BIE).

Finances, fiscalités

Référents : Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine (91) et **Sophie MERCHAT,** adjointe au maire d'Enghien-les-Bains (95).

- **Séance 8 - Mardi 12 octobre à 14h**
  Comment optimiser la gestion RH de sa commune dans le cadre des différents contrats d'emploi dans la fonction publique territoriale ?
- **Séance 9 - Mardi 30 novembre à 14h**
  PLF 2022 et coût de la Covid.
- **Séance 10 - Mardi 25 janvier à 14h**
  Rendre les achats publics plus responsables.
- **Séance 11 - Mardi 15 mars à 14h**
  Les quotients familiaux : comment revoir sa politique des quotients familiaux pour la facturation des services ?

Logement

Référents : Laurent BARON, maire du Pré-Saint-Gervais (93), **James CHERON,** maire de Monterau-Fault-Yonne (77) et **Yann DUBOSC,** maire de Bussy-Saint-Georges (77).

- **Séance 3 - Jeudi 14 octobre à 14h**
  Quels outils pour garantir une bonne qualité du logement produit ?
- **Séance 4 - Jeudi 2 décembre à 10h**
  Soutenir l'urbanisme transitoire afin d'optimiser les fonciers délaissés : l'exemple de l'Agrocité à Bagneux.
- **Séance 5 - Mardi 1er février à 10h**
  Devenir démonstrateur de la ville durable : l'appel à manifestation d'intérêt pour des projets innovants dotés d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale, à l'échelle de l'îlot ou du quartier.
- **Séance 6 - Lundi 16 mai (journée)**
  Visite de site d'un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés.
  Séance commune avec la Commission Transition écologique.

AGENDA DES COMISSIONS 2021 - 2022

Mobilités

Référents : Monique BOURDIER, maire de Bouleurs (77), **Jean-Baptiste HAMONIC,** maire de Villepreux (78) et **Grégoire de LASTEYRIE,** maire de Palaiseau (91).

- **Séance 4 - Mardi 5 octobre à 14h**
  Télétravail : quel impact demain sur les modes de transport et l'usage des gares ?
- **Séance 5 - Mardi 23 novembre à 14h**
  La mise en concurrence des bus en Ile-de-France : point d'étape.
- **Séance 6 - Mardi 15 février à 14h**
  La prévention des violences dans les transports collectifs terrestres : quel rôle des élus locaux ? Aménagement, éclairage, descente à la demande...
  Séance commune avec la Commission Prévention, Sécurité.
- **Séance 7 - Mardi 5 avril à 14h**
  Comment mieux exploiter les voies navigables franciliennes ?

Numérique

Référents : Eddie AÏT, maire de Carrières-sous-Poissy (78), **Dominique TURPIN,** maire de Nézel (78) et **Christophe IPPOLITO,** adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94).

- **Séance 6 - Mardi 5 octobre à 9h**
  Les financements pour la transformation numérique des collectivités.
- **Séance 7 - Mardi 7 décembre à 9h**
  Les data centers : quels enjeux et quels impacts pour les territoires ?
- **Séance 8 - Mardi 1er février à 9h**
  La cybersécurité
- **Séance 9 - Mardi 5 avril à 9h**
  La smart-city au service de la transition écologique : objets connectés et plateforme de supervision.
  Visite de site à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Prévention, Sécurité

Référents : Dominique BAILLY, maire de Vaujours (93), **Hervé GICQUEL,** maire de Charenton-le-Pont (94) et **Brice RABASTE,** maire de Chelles (77).

- **Séance 5 - Vendredi 8 octobre à 14h**
  Travailler avec les bailleurs sociaux pour la sécurité et la tranquillité.
- **Séance 6 - Mercredi 1er décembre à 8h30**
  Lutter contre les rixes.
  Séance commune avec le groupe de travail Politique de la ville.
- **Séance 7 - Mardi 15 février à 14h**
  La prévention des violences dans les transports collectifs terrestres : quel rôle des élus locaux ? Aménagement, éclairage, descente à la demande...
  Séance commune avec la Commission Mobilités.
- **Séance 8 - Vendredi 25 mars à 14h**
  Sécurité cycliste et piétonne : composer avec les nouveaux modes de mobilités.

Santé & Solidarités

Référents : Marc GIROUD, maire de Vallangoujard (95), **Ludovic TORO,** maire de Coubron (93) et **Véronique GARNIER,** adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78).

- **Séance 6 - Jeudi 2 décembre à 14h**
  Agir au niveau local pour la santé mentale des habitants dans un contexte post-crise.
- **Séance 7 - Jeudi 10 février à 14h**
  Comment planifier / gérer la santé, notamment environnementale, au niveau local ? (Contrats Locaux de Santé, Projets Locaux de Santé...).
- **Séance 8 - Jeudi 10 mars à 14h**
  Le rôle des communes dans le « bien-vieillir » : comment valoriser la place des seniors dans la vie communale et préserver leur autonomie ?
- **Séance 9 - Mardi 10 mai (après-midi)**
  Promouvoir l'attractivité sportive pour la santé : visite d'une des maisons labellisées « Sport Santé » en Ile-de-France.
  Séance commune avec la Commission Sports.

Sports

Référent : Raphaël PRACA, adjoint au maire du Pecq (78).

- **Séance 7 - Vendredi 22 octobre à 10h**
  De quels leviers les communes disposent-elles pour réno-ver leurs équipements sportifs ?
- **Séance 8 - Vendredi 10 décembre à 10h**
  La pratique sportive dans l'espace public.
- **Séance 9 - Vendredi 18 mars à 10h**
  Les relations entre les associations et les villes.
- **Séance 10 - Mardi 10 mai (après-midi)**
  Promouvoir le sport santé - Visite d'une maison « Sport santé »
  Séance commune avec la Commission Santé.

Transition écologique

Référents : Rolin CRANOLY, maire de Gagny (93), **Didier GUEVEL,** maire du Plessis-Gassot (95) et **Julien JABOUIN,** adjoint au maire de Cachan (94).

- **Séance 4 - Lundi 22 novembre à 14h**
  Comment lutter contre les îlots de chaleur ?
- **Séance 5 - Mercredi 16 février à 16h**
  L'école comme levier d'éducation à la transition écologique.
- **Séance 6 - Lundi 16 mai (journée)**
  Visite de site d'un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés.
  Séance commune avec la Commission Logement.

AGENDA DES GROUPES DE TRAVAIL 2021 - 2022

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Visites de site

En dehors des visites de sites, les commissions se déroulent en format mixte distanciel / présentiel au siège de l'AMIF au 26 rue du Renard - 75004 Paris

Politique de la ville

Référent : Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers (92) et vice-président de l'AMIF en charge de la Politique de la Ville.

- **Séance 9 - Mercredi 6 octobre à 8h30**
  L'éducation prioritaire.
- **Séance 10 - Mercredi 10 novembre à 8h30**
  La jeunesse des quartiers prioritaires.
- **Séance 11 - Mercredi 1er décembre à 8h30**
  Les travaux de Michel Aubouin sur les rixes.

AGENDA MATINALES AMIF PARTENAIRES

Amif Partenaires

La qualité de l'air des bâtiments

Mardi 9 novembre à 9h

Présentation de Cobaty et SARP

cobaty DISTRICT ILE DE FRANCE

SARP

Afin que l'AMIF puisse vous faire parvenir les documents préparatoires et le lien de la visioconférence en amont de la réunion, **n'oubliez pas de vous inscrire aux événements de l'AMIF**

via le lien suivant : https://urlz.fr/gnBu
ou via notre site internet
www.amif.asso.fr/agenda

Cette agenda est susceptible d'évoluer. Mise à jour septembre 2021

RETOUR EN IMAGES
DU SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

© Olivier Desaleux © Moise Fournier © Lionel Antoni

SALON DE L'**AMIF** 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

SALON DE L'AMIF 2021
La volonté de relance économique des maires d'Ile-de-France

Pour la 25e édition de son Salon, et premier événement politique de grande ampleur depuis le début de la crise sanitaire, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a une nouvelle fois démontré l'énergie et la capacité des acteurs locaux à réinventer le quotidien. Pendant ces deux jours, ont été accueillis élus d'Ile-de-France, grands acteurs de la commande publique et partenaires institutionnels et spécialisés.

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, maire d'Évry-Courcouronnes (91).

Après avoir coupé le traditionnel ruban inaugural, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a ouvert le Salon de l'AMIF sur le thème des collectivités au cœur de relance, accompagné de Gérard Larcher, président du Sénat, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, Marc Guillaume, préfet de la Région Ile-de-France, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, Philippe Laurent, secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF) et maire de Sceaux (92) et Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris (75). La notion de confiance a été au cœur des échanges : l'État et l'administration centrale doivent faire confiance et déléguer beaucoup plus aux collectivités territoriales qui sont les plus à même d'agir au plus près des citoyens.

Malgré le contexte de crise sanitaire, le Conseil d'administration de l'AMIF a pris le pari d'oser se retrouver avant l'été en proposant un salon au format inédit et hybride afin de démontrer sa volonté de participer à la relance économique de la région Ile-de-France. Ce Salon a été l'occasion de débattre sur de nombreux sujets comme la justice et la protection des élus qui sont *« à portée de baffes »*, l'urgence climatique mais aussi et surtout la décentralisation. *« Nous avons initié un travail sur les états généraux de la décentralisation en donnant la parole aux 1 268 maires d'Ile-de-France afin de savoir s'ils sont satisfaits ou non du paysage institutionnel qui est le nôtre et dans quelles conditions le faire évoluer demain »* souligne Stéphane Beaudet.

Gérard Larcher, président du Sénat.

Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France et Marc Guillaume, préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris.

Après le discours d'accueil, Gérard Larcher, président du Sénat, a introduit la conférence inaugurale intitulée « *Les collectivités au cœur de la relance* » : l'occasion de tirer les leçons de la crise sanitaire en rappelant le rôle incontournable des élus locaux pendant cette période. « *Les élus ont joué un rôle essentiel pendant cette crise, du printemps 2020 à la campagne de vaccination actuelle, de par la proximité, la réactivité et la coopération dont ils ont fait preuve.* » Ce rôle incontournable a d'ailleurs amené le Sénat à intégrer la question de la décentralisation au cœur de la relance économique. « *Il faut une véritable décentralisation et déconcentration de l'État mais aussi oser la différentiation* » précise Gérard Larcher.

Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, a poursuivi les échanges en précisant que l'Ile-de-France a le plan de relance le plus ambitieux de France, négocié avec l'État à hauteur de 13 millions d'euros. « *C'est une opportunité car la Région Ile-de-France est celle la plus touchée par la crise économique. Les secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, l'aéroportuaire ou encore l'aérospatiale sont à l'arrêt et vont l'être encore pendant des mois. On a donc besoin de réindustrialiser. Dans cette dynamique, la Région a aidé aux financements de la relocalisation de 140 entreprises alors que l'État n'en a financé que 60. La crise a donc démontré que les collectivités territoriales et la Région savent faire preuve d'agilité et d'une meilleure gestion grâce à la notion de proximité et de territorialisation ce que l'État n'a pas réussi à faire pendant la crise.* »

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, précise que la métropole souhaite quant à elle compléter les dispositifs de la Région et de l'État pour aider les maires. « *Par exemple dans le cadre du plan de relance, les aménageurs ont émis le souhait d'initier le lancement d'initiatives d'aménagement. La métropole a répondu à cette demande en lançant « Réinventons la Métropole 3 » qui repose sur 3 thématiques : la transformation des bureaux en logement, l'aménagement des friches industrielles et l'aménagement des quartiers de gare.* »

En outre, Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris (75) et Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF et maire de Sceaux (92), ont insisté sur l'importance de simplifier la filière administrative afin de faciliter la relance économique pour sortir de la crise que nous traversons. « *Nous avons besoin de miser sur l'investissement local pour que celui-ci vienne accélérer le processus de stabilisation dans un premier temps puis celui de la relance économique afin de ne pas s'enfoncer dans une crise économique aux effets dominos extrêmement dangereux. Avec les différentes associations d'élus, nous souhaitons alerter sur le manque de moyens concernant les investissements à court terme qui permettront de reconstituer l'autofinancement des communes* » précise Emmanuel Grégoire. Ils revendiquent également que l'État fasse confiance aux élus locaux. « *Nous avons besoin de ce réseau de maires qui représente l'ADN communal en capacité à réagir vite et à mobiliser des réseaux de solidarité. La commune reste et restera l'échelon le plus important pour les citoyens* » indique Philippe Laurent.

En conclusion, les participants ont pu prendre connaissance du mot de soutien du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire. Il a indiqué que « *la Région Ile-de-France est la région la plus importante économiquement représentant 1/3 de notre PIB. La réussite de la relance économique francilienne a permis et permet de donner un coup de booster au niveau national. Cette réussite doit aussi beaucoup à la méthode d'association des collectivités locales, des départements et des régions à l'ensemble des projets comme ceux de pistes cyclables, de transports publics, de rénovation énergétique des bâtiments publics…* ». ■

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE
Gestion de crise : de l'urgence à l'anticipation

Depuis bientôt un an et demi, le gouvernement et les maires œuvrent pour la gestion de la crise inédite de la Covid-19. Bien que la vaccination permette de s'adapter en partie à la situation, les sociétés comme leurs représentants politiques doivent désormais vivre avec ce virus. Comment s'organiser pour anticiper les besoins, planifier des politiques dédiées de moyen terme et donner de la visibilité aux citoyens ?

Animée par le journaliste Jean-Claude Durousseaud, la conférence a débuté par un état de lieux de la situation sanitaire. Christine Rouzioux, professeur émérite de virologie et membre de l'Académie Nationale de Médecine et de l'Académie Nationale de Pharmacie, a fait le constat d'une situation assez hétérogène. Le variant delta progresse à grande vitesse et l'immunité n'est pas encore atteinte, ce qui donne à de nouveaux variants la possibilité de se développer. Si la vaccination protège des formes graves, elle n'est pas encore arrivée à un stade suffisant. La spécialiste insiste sur la nécessité d' aller chercher davantage de population pour arriver à un nombre de vaccinés équivalant à 80 % des Français : *« ce vaccin à ARN messager est une découverte extraordinaire et sa technologie résulte de 20 ans de recherche ».*

Christine Rouzioux, professeur émérite de virologie.

Le président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91), Stéphane Beaudet, a souligné le travail accompli par les maires durant la crise. Ceux-ci ont été mis à forte contribution dès le début avec l'achat de masques, puis dans la stratégie de vaccination. Il leur a fallu également s'adapter à un nouveau quotidien : la ville d'Évry-Courcouronnes a, par exemple, distribué des ordinateurs aux enfants pour assurer la continuité pédagogique pendant la fermeture des écoles. Il salue également une obéissance civile générale qui s'est révélée cruciale durant la crise, et d'autant plus louable du fait des tâtonnements d'information et de nombreuses *fake news*. Au sujet de l'utilité des très grands centres de vaccination, plus communément appelés *« vaccinodromes »*, Stéphane Beaudet est d'avis qu'il n'est pas opportun de les supprimer dans l'immédiat. En effet, s'il faut une troisième injection, il n'est pas certain que la médecine de ville et les pharmacies suffisent. Cependant, il est nécessaire de communiquer à ce sujet et d'observer les affluences dans les différents centres, selon les territoires. [NDLR : 25 % des centres de vaccination avaient été fermés cet été en Ile-de-France, en partie compensés par des points de vaccination éphémères.]

Agilité et efficacité ont été les maîtres mots guidant l'action des communes dans la gestion de la crise. Véronique Garnier, adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78) et élue référente de la commission Santé et solidarités de l'AMIF, a fait remarquer la mobilisation exceptionnelle des équipes municipales. La qualité des relations entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités s'est révélée déterminante et doit être entretenue. Selon elle, des progrès restent toutefois à faire pour associer davantage les communes aux décisions, ou *a minima* mieux les informer en amont.

Dans l'urgence de la crise, l'économie a-t-elle été arrêtée ? Le président du Conseil économique social et environnemental (CESER) d'Ile-de-France, Éric Berger, a répondu à cette question par l'affirmative. Le CESER a ainsi fourni du matériel informatique à l'ensemble de ses conseillers pour réfléchir au sujet des mesures prises

De gauche à droite : Luc Ginot, directeur Santé publique de l'ARS Ile-de-France ; Véronique Garnier, adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78) et élue référente de la commission Santé et solidarités de l'AMIF ; Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91) ; Jean-Claude Durousseaud, journaliste ; Christine Rouzioux, professeur émérite de virologie et membre de l'Académie Nationale de Médecine et de l'Académie Nationale de Pharmacie ; Éric Berger, président du Conseil économique social et environnemental (CESER) d'Ile-de-France.

pour lutter contre la Covid-19. Cinq cahiers d'avis sur des thèmes liés à la crise, tels que la relance économique, ont été remis à la présidente de Région. Par ailleurs, concernant le volet économique de la crise, le président de l'AMIF, Stéphane Beaudet, a pointé du doigt l'impact réel sur les communes franciliennes, que l'AMIF a mis en évidence dans la deuxième phase de son étude sur le coût de la Covid-19 publiée en juin 2021. Les communes ont subi d'importantes pertes de recettes et s'il existe des compensations réelles, celles-ci ne sont pas arrivées tout de suite et ne sont pas toujours rétroactives. « *L'épargne nette des collectivités est en chute libre* » affirme Stéphane Beaudet, alors que plus de 40 % des maires disent ralentir les investissements de leur commune. Cela pourrait devenir catastrophique, notamment en termes d'emploi.

Durant la crise, beaucoup ont dénoncé plusieurs maladresses de communication et des informations pas toujours claires… Stéphane Beaudet a toutefois précisé qu'il fallait bien distinguer l'information, qui doit être centralisée et descendante, de la décision. Parfois, les maires ont appris des informations via les médias, mais « *la situation étant exceptionnelle, il faut beaucoup d'humilité dans la gestion de la crise* ». Selon lui, le plus compliqué à gérer a surtout été l'incapacité à se projeter du fait de l'évolution incertaine de la pandémie.

Luc Ginot, directeur Santé publique de l'ARS Ile-de-France, a rappelé que l'Agence a dû faire preuve d'une grande mobilisation pour s'adapter à de nouvelles stratégies de jour en jour. Il a ainsi évoqué la question de la transparence des données, et la nécessité de dire ce qui était su et ce qui ne l'était pas. Il a relevé qu'il était parfois complexe d'expliquer la modification de certains indicateurs devenus obsolètes, et que cela a pu susciter des incompréhensions. Luc Ginot a également pointé du doigt d'autres problèmes sous-jacents, révélés pendant la crise : selon lui, le nombre de morts ne s'explique pas uniquement par le manque de lits en réanimation mais aussi par les conditions d'emploi et de logement. « *Que fait-on pour qu'à Sarcelles, on ne meure pas 6 ans plus tôt qu'à Vélizy-Villacoublay ?* », prendre en compte la totalité du tissu de proximité dans la lutte contre la Covid-19 s'avère essentiel.

De l'avis général, la crise a bien constitué une réelle rupture. Il faut maintenant « *réfléchir ensemble et sereinement à ce qui va être notre demain (…) en tirant des leçons pour faire en sorte que le monde d'après ne soit pas comme le monde d'avant* ». ■

COMMENT S'ADAPTER au changement climatique ?

Le Salon de l'AMIF a eu l'honneur de recevoir Pierre Henri-Guignard, envoyé spécial de la France pour l'alliance pour la préservation des forêts tropicales et secrétaire général de la COP21, Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris (75) en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, Jérémie Almosni, directeur de l'Agence de la transition écologique (ADEME) Ile-de-France et Christelle Insergueix, directrice de l'Agence régionale Énergie-Climat (AREC) Ile-de-France. L'occasion pour eux d'échanger sur ce sujet éminemment important…

Parler d'adaptation, est-ce dire qu'on a renoncé à lutter ?

Pour Pierre Henri-Guinard, la réponse est clairement négative. Lors de la COP21, des jeunes et élus ont été appelés à participer à cette conférence. Ce fut un franc succès et le retrait de Donald Trump, ancien président des États-Unis, des accords de Paris a eu un effet modeste car les acteurs sur le terrain sont restés engagés. Les accords de Paris prévoient l'atténuation de l'impact sur le climat et pas seulement l'adaptation : « *L'action de la France est importante, nous avons un plan d'atténuation et nous devons l'appliquer, être exemplaire pour que les autres pays suivent* ».

Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris (75).

Christophe Najdovski a rappelé que Paris (75) se devait d'être exemplaire de par son statut de ville ayant accueilli la COP-21 : « *Nous devons dans nos politiques publiques nous engager dans une course de vitesse* ». Et de rappeler que : « *le rapport récent du Haut Conseil pour le Climat indique que les efforts actuels sont insuffisants, que des efforts d'adaptation doivent être rapidement mis en place* ». Ainsi, « *il faut réintroduire plus de nature dans les villes pour qu'elles continuent à être vivables* ».

L'Ile-de-France et ses vulnérabilités climatiques

Jérémie Almosni a évoqué les risques d'inondation, un problème majeur qui coûte 10 à 15 milliards d'euros par an. Ces inondations sont notamment dues à l'artificialisation des sols. La chaleur constitue aussi une vulnérabilité qui peut s'expliquer par les matériaux et formes des bâtiments. Sans oublier les sécheresses qui ont un impact important sur les ressources en eau et sur les bâtis. Toutes ces vulnérabilités pourraient provoquer un effet domino. Le tourisme et l'attractivité du territoire pourraient à terme être touchés par ces phénomènes climatiques.

L'importance des plans climats

Christelle Insergueix a rappelé que 16 plans climats ont été adoptés en Ile-de-France. Ils sont importants car ils permettent de porter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Selon l'Agence régionale Énergie-Climat, 15 % des actions sont en lien avec l'adaptation au changement climatique. 13 % des actions sont « vertes » et proposent des solutions fondées sur la nature, sur la présence de l'eau en ville, sur les programmes de plantation, de végétalisation.

Végétalisation, agriculture urbaine… des outils d'adaptation efficaces mais qui doivent être durables

Jérémie Almosni a rappelé l'importance de penser à la durabilité des solutions : « *les arbres plantés doivent être des espèces qui perdureront aux évolutions des températures* ». Paris s'est notamment engagée dans la végétalisation de la ville et souhaite débitumer 100 hectares de surface, soit 4 fois le parc des Buttes Chaumont. La végétalisation des bâtiments haussmanniens est possible par la végétalisation ornementale et l'agriculture urbaine. L'adaptation des villes doit aussi passer par un

changement des matériaux utilisés et des formes des bâtiments. Les dépollutions peuvent permettre de transformer par exemple des friches urbaines en refuges de biodiversité.

Quels outils pour les collectivités ?

Les élus locaux sont les chefs d'orchestre de l'adaptation de leur territoire au changement climatique. Ils peuvent donc s'appuyer, comme l'a rappelé Christelle Insergueix, sur le centre de ressources de l'adaptation au changement climatique, qui permet de trouver des leviers qui peuvent être actionnés par les élus locaux. Le portail DRIAS permet lui d'effectuer des simulations climatiques. L'ADEME propose l'outil TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires). Il permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique complète, du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. L'Agence Parisienne du Climat a, elle, créé le programme Adaptaville. L'élu parisien a évoqué le projet de la Métropole de Paris de planter 1 million d'arbres à l'échelle métropolitaine, sur le modèle de New-York. En effet, les arbres jouent un rôle majeur dans la lutte contre les îlots de chaleur. L'Institut Paris Région propose également des cartographies interactives notamment sur les îlots de chaleur.

Acceptabilité des mesures et effort global

Selon Christophe Najdovski, *« toute politique publique nécessite une forme d'acceptabilité. Il est évident que dans les territoires qui sont des îlots de chaleur urbains, l'acceptabilité est plus forte »*. Le directeur de l'ADEME Ile-de-France a ajouté qu'il est *« important de parler des co-bénéfices sur la santé, par exemple »*, pour une meilleure acceptabilité.

« Tout ce qui est envisagé pour s'adapter à l'échelle locale doit être fait à l'échelle globale » a rappelé Pierre Henri-Guignard. *« Lorsqu'on plante 10 arbres à Paris, il ne faut pas qu'on en coupe 10 ailleurs. Nous devons aider les pays en développement à atteindre le même niveau de responsabilité. »* ■

LES CONCLUSIONS DES INTERVENANTS

« Une montée en compétences est nécessaire, il faut considérer ce sujet de manière transversale »
Christelle Insergueix

« Penser global, penser local, penser ensemble. L'ADEME Ile-de-France est à disposition des élus et des services franciliens pour apporter son expertise. »
Jérémie Almosni

« Il faut penser à quelle ville on veut laisser pour les générations futures, on n'a plus le temps d'attendre. »
Christophe Najdovski

« La région doit être exemplaire pour porter les Accords de Paris. »
Pierre Henri-Guignard

De gauche à droite : Christelle Insergueix, directrice de l'AREC Ile-de-France ; Jérémie Almosni, directeur de l'ADEME Ile-de-France ; Jean-Claude Durousseaud, journaliste, Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris et Pierre-Henri Guignard, envoyé spécial de la France pour l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et secrétaire général de la Cop21.

RENOUVELLEMENT DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES à l'occasion du Salon

À l'occasion du 25e Salon des Maires d'Ile-de-France, l'AMIF a renouvelé ses partenariats stratégiques afin de continuer à éclairer les travaux des élus par des expertises riches et variées sur tous les sujets liés au développement des territoires franciliens.

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

Convention AMIF – APUR avec Christophe Najdovski, président de l'APUR.

L'AMIF a renouvelé son partenariat avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) afin de continuer à échanger et bénéficier de l'expertise de l'APUR notamment sur les domaines de l'urbanisme et de la santé, des transformations en cours dans les quartiers de gares du Grand Paris Express et de l'évolution des mobilités.

Institut Paris Région (IPR)

Convention AMIF – IPR avec Fouad Awada, directeur général de l' IPR.

En outre, l'AMIF a signé une convention tri-annuelle avec l'Institut Paris Région (IPR) qui permettra aux maires d'Ile-de-France d'être accompagnés par les experts de l'IPR sur tous les sujets qui touchent aux transformations territoriales grâce à de solides analyses, enquêtes, observations et données (open data, infographies et cartographies innovantes et interactives), et de travaux de comparaison avec d'autres métropoles françaises et étrangères (notamment sur les domaines de l'urbanisme, de la cohésion sociale et de la qualité de vie ; du transport dans le cadre de la révolution des mobilités ; de l'environnement et du développement économique).

La Banque des Territoires (BDT)

Convention AMIF – BDT avec Marianne Louradour, directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires.

Partenaires depuis plusieurs années, l'AMIF et la Banque des Territoires ont reconduit leur convention au service des territoires franciliens sur 2022-2024. Elles poursuivent ainsi leur relation partenariale autour d'un programme d'actions actualisé périodiquement pour prendre en compte les enjeux des communes franciliennes comme le logement, la mobilité, le développement économique, la cohésion territoriale, la transition énergétique et le plan de relance.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) d'Ile-de-France et le Réseau des Collectivités Territoriales pour l'Économie Solidaire (RTES)

Convention AMIF – CRESS –RTSE avec Florentin Letissier, vice-président du RTES et Eric Forti, président de la CRESS IDF.

L'AMIF a renouvelé sa convention tripartite avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) d'Ile-de-France et le Réseau des Collectivités Territoriales pour l'Économie Solidaire (RTES) afin de pérenniser le Club des Collectivités pour l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France. Cet engagement permettra aux élus et aux agents de continuer à échanger et réfléchir sur l'économie sociale et solidaire (ESS), entre experts de l'ESS et représentants des collectivités franciliennes. L'objectif est ainsi de développer les outils pour favoriser l'ancrage et l'implantation de l'économie sociale et solidaire sur le territoire d'Ile-de-France. ■

RETOUR SUR la 4e édition des Trophées des conseils municipaux d'enfants et de jeunes organisés par l'AMIF

Par ses Trophées des Conseils municipaux d'enfants (CME) et de jeunes (CMJ), l'AMIF met en avant l'implication des enfants et des jeunes dans la vie communale. Pour cette 4e édition, dont la remise des prix a eu lieu à l'occasion du Salon de l'AMIF, le jury était composé de Chantal Brault, première adjointe au maire de Sceaux (92) et élue référente de la commission Éducation de l'AMIF, Alain Levy, adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux (92) et membre de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), Paulo Marques, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois (93) et président de l'association Civica regroupant les élus français d'origine portugaise œuvrant pour l'éducation citoyenne et François Blaise, rédacteur en chef du magazine *Okapi* de Bayard Jeunesse.

Animée par la journaliste Rebecca Armstrong, cette cérémonie s'est déroulée en format « *phygital* », mixant participants sur place et à distance, en direct. Chantal Brault, dans son discours d'introduction, a indiqué que les Trophées ont avant tout vocation à valoriser le travail effectué par les enfants, qui font preuve d'une grande compréhension des enjeux de citoyenneté, d'intérêt général et d'action publique. Malgré le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, pas moins de 33 projets de grande qualité ont été reçus et examinés par le jury : les enfants, à l'image des maires, ont redoublé d'efforts en 2020.

Chantal Brault, première adjointe au maire de Sceaux (92) et élue référente de la commission Éducation de l'AMIF, lors de la remise des trophées.

Plusieurs prix ont ainsi été remis aux enfants par le jury.
Le prix de la catégorie des communes de moins de 10 000 habitants a été décerné à Saint-Thibault-des-Vignes (77) pour son projet sur les droits de l'enfant. La commune a, à ce titre, été labellisée « *Ville amie des enfants* ». Le projet visait à faire connaître la convention internationale des droits de l'enfant et à promouvoir une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap.

Dans la catégorie des villes de 10 000 à 30 000 habitants, deux lauréats ont été désignés par le jury : Guyancourt (78) pour son projet de lutte contre le harcèlement scolaire sous la forme d'un jeu de société, ainsi qu'Enghien-les-Bains (95) pour son court-métrage « *Reconfine ta pollution* ».

La Ville de Puteaux (92) a remporté le prix dans la catégorie des communes de plus de 30 000 habitants : les enfants ont écrit et envoyé des lettres à des associations d'anciens combattants pour partager leur vision de l'Armistice du 11 novembre 1918. Cette initiative, soulignant l'importance du devoir de mémoire, a fortement ému le jury et les correspondances ont été affichées à l'entrée des écoles de la commune durant plusieurs mois.

Enfin, la Ville de Créteil (94) a reçu le prix coup de cœur du jury pour son abécédaire de l'égalité filles-garçons, où des notions essentielles telles que le féminisme, la mixité et la tolérance ont été définies et illustrées de manière très pédagogique.

Le jury a félicité tous les enfants et jeunes, candidats et lauréats, et leur a donné rendez-vous en 2022 pour la 5e édition des Trophées. ■

Le jury et les lauréats des villes de Guyancourt (78) et Créteil (94) lors de la cérémonie de remise des trophées.

« LABEL COMMUNE DONNEUR »
120 communes labellisées !

Comme chaque année, le Salon de l'AMIF accueillait les résultats du concours « Label Commune Donneur » de l'Établissement Français du Sang (EFS) Ile-de-France.

Le label « *Commune donneur* », sous la responsabilité de l'EFS Ile-de-France et du Comité Régional Fédéré pour le Don de Sang Bénévole de la Région Ile-de-France (ADSB), permet d'encourager et de récompenser les actions des communes en faveur du don de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse.

Il contribue à mobiliser la population autour d'une cause d'intérêt général à laquelle le plus grand nombre peut s'identifier : le don de sang.

Composé de 3 cœurs distincts et complémentaires, le label « *Commune donneur* » valorise la collectivité sur 3 champs d'actions pour mobiliser les franciliens au don de sang :

- **le cœur collecte** qui récompense l'accueil, le confort et l'accessibilité des collectes de sang,
- **le cœur communication** qui félicite la pédagogie et l'information sur le don de sang mise à disposition des citoyens,
- **le cœur soutien** qui salue l'investissement financier de la commune pour la promotion du don de sang.

Chacun des cœurs du label accompagne les objectifs de l'EFS dans sa mission de santé publique.

Cette année, 120 communes ont été récompensées au titre des années 2019 par Stéphane Noël, directeur de l'EFS Ile-de-France, Dominique Bailly, maire de Vaujours (93) et vice-président de l'AMIF et Monique Méret, présidente du comité régional ADSB. ■

Pour consulter la photothèque : https://urlz.fr/grQF

Les communes lauréates pour les 2 cœurs.

La commune de Louveciennes (78), récompensée des trois cœurs.

La commune de Carrières-sous-Poissy (78), récompensée des trois cœurs.

La commune de Rueil-Malmaison (92), récompensée des trois cœurs.

MIEUX FAIRE DIALOGUER LA JUSTICE et les élus locaux dans les territoires

Prévention de la délinquance, tranquillité publique et sécurité, protection des élus, autant de sujets sur lesquels les élus locaux sont amenés de plus en plus à travailler main dans la main avec la justice. Toutefois, ce dialogue entre élus et justice est inégal selon les territoires et doit encore être approfondi partout, d'où une actualité législative riche sur le sujet.

Ce sujet a été abordé au Salon lors d'une table-ronde réunissant Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91), Caroline Nisand, procureure de la République en Essonne (91), et Sarah Misslin, adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine (94) déléguée à la tranquillité publique, la prévention de la délinquance et les espaces publics, et vice-présidente du Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

Les violences envers les élus locaux

« Nous avons réalisé une enquête à la suite des traumatismes successifs dont le décès du maire de Signes (83), les démissions importantes des maires pendant le mandat précédent ainsi que la baisse du nombre de candidats au poste de maire » a introduit Stéphane Beaudet. L'étude publiée en avril dernier fait le constat qu'un quart des maires ont déjà été agressés physiquement et 70 % d'entre eux verbalement. Caroline Nisand et Sarah Misslin ont abondé dans le sens d'une augmentation de la violence exercée à l'égard des élus, *« qui suit la courbe des violences exercées à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique »* et ont insisté sur ce phénomène de grande ampleur qui touche aussi le personnel et les agents municipaux *« eux aussi à portée de baffes »*.

Que faire alors pour mieux protéger les élus ? *« On a voulu axer l'étude sur ce que les élus vivent et ce qu'il se passe quand ils ont porté plainte, au niveau de leur accompagnement et de la diffusion de l'information »*, a rappelé le président de l'AMIF. En effet, l'étude montre un sentiment de solitude, de manque de soutien de la justice, très largement partagé par les répondants qui déplorent ne pas constater de suites à leurs plaintes. Caroline Nisand a ainsi rappelé le suivi systématique de l'ensembles des procédures concernant les élus.

Améliorer la justice de proximité

Le maire et ses adjoints ont un rôle de plus en plus important en matière de sécurité et de prévention de la délinquance qui les amène à devoir travailler et dialoguer avec la justice. En 2020, le Premier ministre Jean Castex appelle à une refonte de la justice de proximité. Si 90 % des procédures engagées reçoivent une réponse judiciaire, celles-ci arrivent souvent trop tard. L'idée de cette loi, promulguée le 8 avril 2021, est donc de permettre une réponse rapide.

De gauche à droite : Sarah Misslin, adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine (94) et Caroline Nisand, procureure de la République en Essonne (91).

À ce sujet, la procureure Nisand a rappelé les *« liens naturels »* qui existent sur le plan local entre élus locaux et justice. Pour cela, elle a mis en avant les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui sont des groupes transversaux avec la mairie, le procureur mais aussi, dans le cas des mineurs, des représentants de la communauté éducative, l'objectif étant d'avoir une réponse globale : éducative, sociale et judiciaire. Elle annonce également la mise en place d'un chargé de mission dédié au lien avec les élus, pour diffuser l'information et rappeler les dispositifs existants.

Sarah Misslin a rappelé l'importance de l'augmentation des moyens dédiés à la justice pour pouvoir améliorer la justice de proximité. Sa commune a fait le choix de la médiation pour prévenir la délinquance et de ne pas avoir de police municipale. *« L'attitude coercitive n'enrayera pas la violence. On a des personnes dans les services adaptés via des TIG (travail d'intérêt général) qui travaillent dans nos services. Cela se fait en coordination avec les procureurs, les médiateurs, la police, avec des moyens »*. Mais *« le système de médiation ne pourrait être satisfaisant que si les médiateurs locaux montent en compétence »* a nuancé Stéphane Beaudet.

En conclusion, les intervenants se sont accordés sur le fait qu'en matière de justice de proximité, il reste des budgets à amplifier, des moyens à donner et des initiatives à reproduire, d'autant plus parce qu'on donne de plus en plus de prérogatives aux élus locaux et à leur police municipale. Il faut aussi leur donner des bonnes conditions pour travailler avec la justice. ■

MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE, l'AMIF à vos côtés

Lors de l'édition 2021 de son Salon, l'AMIF a lancé son guide du mandat participatif, en partenariat avec l'agence de concertation Palabreo. Lors d'un atelier sur la participation citoyenne organisé spécialement pour l'événement, Hervé Charnallet, maire d'Orgeval (78) et élu référent de la commission Démocratie locale de l'AMIF, a auditionné Marie-Catherine Bernard, fondatrice de l'agence Palabreo.

Marie-Catherine Bernard a rappelé que le guide s'adresse avant tout aux élus qui souhaiteraient mettre en place une démarche de participation citoyenne dans leur commune. Si de plus en plus d'élus font preuve de volonté politique pour mieux associer les citoyens à l'action publique locale, ils sont souvent démunis et manquent d'outils pour concrétiser leur démarche. Interrogée sur l'intérêt pour une commune de concerter, la fondatrice de Palabreo a souligné que le premier objectif est souvent d'améliorer les politiques publiques en y intégrant mieux le point de vue et l'expertise d'usage des citoyens. La participation citoyenne est également un levier pour faire participer davantage les habitants à la vie locale et faire cité, en rompant avec l'entre-soi.

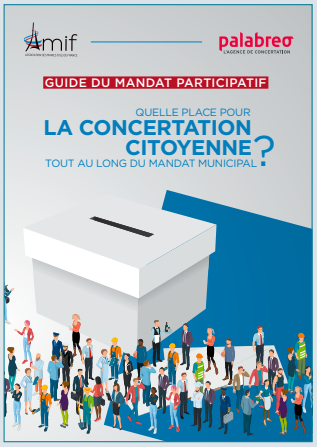

Lors de l'atelier, il a été souligné que l'on peut théoriquement concerter sur tous les sujets, l'essentiel étant qu'il reste des marges de manœuvre pour faire évoluer le projet concerné. Au début de chaque démarche de concertation, il est très important d'exposer aux citoyens ce qui est déjà acté (« *les invariants* ») et ce qui est mis en débat (les « *variants* »). Dès lors, un travail important de préparation en amont est nécessaire.

La commune peut inviter tous les citoyens concernés par le projet. Cela implique d'être proactifs : il est, par exemple, possible de tirer au sort des citoyens sur les listes électorales, ce qui est autorisé par la CNIL. Une poignée d'habitants ne saurait être représentative des habitants, les seuls représentants du peuple étant les élus. Il est donc souhaitable d'avoir un maximum de participants pour assurer une pluralité de points de vue.

Enfin, il a été rappelé que dans les démarches de démocratie participative, le rôle des élus est fondamental car ce sont eux qui choisissent le sujet et le mettent en

Marie-Catherine Bernard, fondatrice et directrice de l'agence Palabréo.

AMIF

débat. Ce sont également les élus qui sont les seuls décisionnaires. Dans les temps de débat, ceux-ci, après avoir exposé le cadre de la concertation, sont plutôt dans une posture d'écoute. Ils clôturent la démarche de concertation en restituant la décision retenue, à partir des contributions des citoyens.

Le guide du mandat participatif est accessible en format numérique sur le site internet de l'AMIF via ce lien : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2021/06/Guide-du-mandat-participatif.pdf
Il est également possible de le commander gratuitement en version papier auprès du secrétariat de l'AMIF (secretariat@amif.asso.fr).

Retrouvez également en ligne les travaux de la commission Démocratie locale : https://amif.asso.fr/commissions/democratie-locale/ ■

PARTICIP'ACTION EN ILE-DE-FRANCE : un réseau ouvert à tous les acteurs franciliens de la participation citoyenne

Le 4 juin dernier, l'AMIF, la préfecture de Région, la Direction régionale et interdépartementale Environnement-Aménagement-Transports (DRIEAT) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), ont lancé le réseau « *Particip'action en Ile-de-France* » dont l'objectif est de faire dialoguer des acteurs de la participation citoyenne d'horizons très variés : collectivités, service de l'Etat, entreprises, associations…

Lors du Salon de l'AMIF, Isabelle Robinot-Bertrand (CEREMA) et Laurine Plantec (DRIEAT) ont souligné que la genèse de ce réseau est bien le constat d'un manque d'information sur les démarches de participation citoyenne initiées en Ile-de-France, et une demande de partage d'expériences de la part des acteurs concernés.

Le réseau, dont la première réunion aura lieu à l'automne, sera ainsi un vecteur d'échange de bonnes pratiques et de retours d'expérience. Des séances de travail avec des experts pourront être régulièrement organisées afin d'accompagner les membres dans leur réflexion.

Des ressources documentaires sont également mises à disposition des membres du réseau via la plateforme Osmose. Si vous souhaitez être informés des actualités du réseau ou y prendre part, vous pouvez vous adresser au secrétariat de l'AMIF (secretariat@amif.asso.fr). ■

Hervé Charnallet, maire d'Orgeval (78),
Isabelle Robinot-Bertrand (CEREMA)
et Laurine Plantec (DRIEAT).

AMIF

2E ÉDITION DU TROPHÉE DES COMMUNES pour la rénovation énergétique

Jeudi 1er juillet dernier, Ile-de-France Énergies, l'Agence régionale Énergie-Climat (AREC) Ile-de-France et l'Association des Maires d'Ile-de-France ont remis lors d'une cérémonie les prix de la 2e édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique. 5 collectivités lauréates ont été récompensées pour leur engagement en faveur de la rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti : public, social ou privé.

La remise des prix aux lauréats a été introduite par Rolin Cranoly, maire de Gagny (93) et vice-président de l'AMIF en charge de la Commission Transition écologique. *« Les maires ont un rôle crucial à jouer pour accompagner au mieux la transition énergétique. Les trophées décernés cette année constituent un moyen d'encourager les villes pour accélérer la démarche sur les bâtiments, publics et privés, quelle que soit la taille des communes. »*

Lauréat de la catégorie « – de 10 000 habitants » : Labbeville (Val d'Oise - 95)

Rolin Cranoly a salué le projet d'envergure de rénovation énergétique mené par la ville de Labbeville (95) sur l'intégralité de son parc communal.
De nombreuses opérations de rénovation énergétique ont été effectuées : l'isolation des combles du restaurant scolaire, de l'école et de la mairie, le remplacement de la totalité des ouvertures du futur centre intergénérationnel, la suppression de 5 chaudières à fioul par des chaudières à pellets, etc. La suppression du fioul a constitué pour la commune une réduction de ses coûts de chauffage de l'ordre de 43 %. La commune compte poursuivre son programme de travaux avec, entre autres, l'installation d'éclairages LED dans tous les bâtiments et de régulations intelligentes afin d'optimiser le chauffage.

Lauréat de la catégorie « 10 000 à 30 000 habitants » : Arpajon (Essonne - 91)

Pour remettre le prix, Vera Matovic, vice-présidente d'Ekopolis, a rappelé qu'il ne devait pas y avoir de dichotomie entre le parc public et le parc privé dans les politiques locales de rénovation.
La commune, représentée par Christian Beraud, maire, et Thierry Ficheux, adjoint chargé de la Transition écologique, est récompensée pour les actions menées sur des logements collectifs avec notamment le déploiement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui vise à accompagner les petites copropriétés du centre-ville. Sur le patrimoine communal d'Arpajon, les travaux sur le système de chauffage ont déjà permis de réduire la consommation énergétique de 30 %.

Le jury a félicité la commune pour son projet de réhabilitation du centre socio-culturel en chantier participatif axé sur la sobriété avec une réelle réflexion autour des matériaux et du réemploi des structures dans un objectif de limiter l'énergie grise.

Lauréat de la catégorie « + de 30 000 habitants » : Créteil (Val-de-Marne - 94)

Alain Brossais, directeur des stratégies et des relations territoriales à l'Agence nationale de l'habitat, a mis en avant le fait que *« la rénovation énergétique n'attend pas l'action publique mais elle a besoin de l'action publique »*, notamment pour cibler les ménages qui ont le plus besoin d'aides à la rénovation, dans le but de définir des priorités d'action. C'est notamment ce qu'a fait la ville de Créteil (94). Représentée par son maire Laurent Cathala, elle a partagé sa stratégie d'envergure qui vise à réduire entre 20 et 40 % les consommations énergétiques des 39 bâtiments les plus énergivores du parc communal dans le cadre d'une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement. Pour impulser la rénovation des logements des Cristoliens, elle accompagne financièrement le bailleur social de la ville, ayant notamment permis de rénover un Quartier Prioritaire de la Ville qui regroupe plus de 2 000 logements et affiche une réduction globale des déperditions énergétiques de 49 %.

Le jury a salué la stratégie globale de la Ville de Créteil (94) qui concerne les différents parcs, patrimoine public, logements privés et parc social.

De gauche à droite : Christian Dumet, adjoint au maire de Labbeville (95) ; Florence Presson, chargée de mission Transition énergétique à la ville de Montfermeil (93) ; Gérard Ginac, premier adjoint au maire de Montfermeil (93) ; Florence de Pampelonne, conseillère territoriale GPSO ; Christian Beraud, maire d'Arpajon (91) ; Thierry Ficheux, adjoint au maire d'Arpajon (91) et Laurent Cathala, maire de Créteil (94).

Lauréat de la catégorie « Intercommunalités » : Grand Paris Seine Ouest (Hauts-de-Seine - 92)

Grand Paris Seine Ouest (GPSO), représenté par Florence de Pampelonne, conseillère territoriale, est récompensé pour sa stratégie d'incitation à la rénovation énergétique pour le parc social et pour le parc privé, permettant de toucher à la fois les propriétaires de maisons individuelles et les copropriétés. *« Le jury a fortement apprécié le caractère global et multi-partenarial de cette stratégie, allant de la sensibilisation au financement avec des objectifs ambitieux et un suivi sérieux »* a précisé Christelle Insergueix, directrice de l'AREC Ile-de-France, qui remettait le prix à l'intercommunalité.

GPSO a accompagné plus de 800 ménages dans leur projet de rénovation énergétique, grâce au Programme d'intérêt général « Opération Habitat Qualité » déployé sur les 8 communes du territoire. Cette opération a une visée sociale permettant de lutter contre la précarité énergétique des ménages. L'EPT a par ailleurs mis en place le guichet unique « Seine Ouest Rénov' » dédié à la rénovation énergétique des logements privés.

GPSO souhaite diminuer d'ici 2025 de 17 % la consommation énergétique du bâti de son territoire et de 22 % ses émissions de gaz à effet de serre.

Lauréat de la catégorie « coup de cœur du jury » : Montfermeil (Seine-Saint-Denis - 93)

La ville de Montfermeil, représentée par Gérard Ginac, premier adjoint, et Florence Presson, chargée de mission transition énergétique, est récompensée pour son dispositif Parcours de Rénovation Énergétique Performante (PREP) pour promouvoir et massifier les travaux de rénovation performante des maisons individuelles de la commune. Le jury a particulièrement apprécié ce projet qui vise à développer la confiance entre citoyens et artisans autour de la rénovation énergétique et le travail réalisé sur le secteur diffus de la maison individuelle.

Le PREP s'articule autour de 3 tiers de confiance : la mairie qui a nommé un référent pour porter le projet au sein de ses services et auprès des citoyens ; l'espace Faire qui met en place des opérateurs de proximité qui sont les interlocuteurs privilégiés des ménages et des artisans ; et le tiers de confiance de financement.

19 ménages sont actuellement accompagnés. L'objectif pour les 2 à 3 prochaines années est de rénover 50 maisons par an. ■

LA COMMUNE, LIEU D'INNOVATION pour faire avancer l'égalité femmes-hommes

Marie-Pierre Badré et Madeline Da Silva, toutes deux référentes de la commission Égalité femmes-hommes de l'AMIF et respectivement présidente du Centre Hubertine Auclert, et adjointe au maire des Lilas (93) étaient les invitées de cette conférence.

Aujourd'hui encore, les inégalités femmes-hommes sont persistantes et selon Marie-Pierre Badré, elles *« sont encore plus importantes dans les quartiers populaires et les territoires ruraux »*. En Seine-et-Marne (77), par exemple, les femmes subissent des obstacles supplémentaires du fait de leur isolement. Il peut être difficile pour elles de porter plainte car les commissariats sont loin et l'anonymat n'existe pas dans les villages. Cet isolement peut aussi limiter l'accès au travail des femmes, du fait d'une absence d'offre de transports le soir. Madeline Da Silva a ensuite rappelé que les femmes effectuent 14h de plus par semaine de tâches ménagères que les hommes et qu'un tiers des femmes est victime de harcèlement sexuel au travail. Même au sein des collectivités, des inégalités professionnelles entre femmes et hommes persistent.

Les obligations des communes en matière d'égalité femmes-hommes

Face à ces constats, l'État a introduit un dispositif pour les communes et Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants qui ont le devoir d'établir un Plan d'action pour l'égalité professionnelle. De plus, toutes les collectivités doivent mettre en place un dispositif de signalement. Il permet aux agents de témoigner de violences et de discriminations, avec le lancement obligatoire d'une enquête par l'administration. Toutefois, l'action des communes en faveur de l'égalité femmes-hommes ne se résume pas à l'application de mesures étatiques.

Les communes, aussi des lieux d'innovation

En effet ces dernières années, les collectivités ont agi fortement pour l'égalité femmes-hommes. Madeline Da Silva a expliqué qu'aux Lilas (93), un groupe de travail qui regroupe l'ensemble des personnes amenées à rencontrer des femmes victimes de violences a été mis en place. L'AMIF joue aussi son rôle dans les associations généralistes d'élus puisqu'elle a été *« dans les premières à créer une commission qui réfléchit aux inégalités femmes-hommes et qui propose des bonnes pratiques »*. Pour Marie-Pierre Badré, *« l'adhésion au Centre Hubertine Auclert de nombreuses communes, EPCI et départements de la région, démontre une volonté des élus de faire avancer l'égalité femmes-hommes »*. Pour innover, les communes peuvent aussi s'appuyer sur l'expertise de cet organisme associé de la Région Ile-de-France.

Le rôle du Centre Hubertine Auclert dans l'accompagnement des communes

Le Centre accompagne les communes adhérentes en leur proposant des formations, notamment sur le harcèlement à l'école ou au travail, des outils et des solutions à partir d'un diagnostic personnalisé. Madeline Da Silva a également rappelé que l'AMIF et le Centre avaient créé un kit pratique qui a pour objectif de susciter l'envie des communes d'intégrer pleinement l'égalité femmes-hommes dans leurs politiques publiques.

Que peut-on faire à l'école pour déconstruire les stéréotypes ?

Les communes peuvent agir sur l'égalité au sein des écoles. En effet, c'est bien dès le plus jeune âge que les stéréotypes de genre se forment. La ville des Lilas (93) a distribué des maquettes dans les écoles afin de lutter contre ceux-ci. Chaque année, la ville remet aux enfants un livre sans stéréotypes de genre.

AMIF

De gauche à droite : Florence Duprat, journaliste ; Madeline Da Silva, adjointe au maire des Lilas (93) et Marie-Pierre Badré, présidente du centre Hubertine Auclert.

Le Centre Hubertine Auclert propose aussi des formations d'éducation à l'égalité, à destination des enseignants et professionnels de la jeunesse. Marie-Pierre Badré a rappelé que *« dès le plus jeune âge, les garçons occupent beaucoup plus l'espace que les filles dans les cours de récréation »*. Ils peuvent donc plus s'affirmer, prendre confiance en eux, contrairement aux filles qui sont reléguées aux bords de la cour. Le Centre contribue à la sensibilisation à ce sujet. D'ailleurs, certaines communes commencent à instaurer des cours de récréation non genrées, coconstruites avec les enfants comme aux Lilas (93), à Trappes (78) ou Montreuil (93).

Les élues ont insisté plus largement sur la nécessité d'intégrer l'égalité dans l'aménagement des espaces publics. Marie-Pierre Badré a ainsi souligné que *« dès qu'un équipement est construit, une piste de skate, une école, il faut inciter les collectivités à réfléchir aux usages filles/garçons. »*

« Il faut changer la culture pour faire entrer l'égalité dans les mœurs »

Malgré les efforts déployés, *« il faut encore renforcer les formations des agents et des élus »*, selon Marie-Pierre Badré.

« Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est présenté en même temps que le budget mais ne fait pas l'objet d'un vote. On a donc rarement un débat sur le sujet. Nous allons demander à ce que le rapport soit voté dans l'ensemble des collectivités. » Marie-Pierre Badré

Madeline Da Silva souhaite que les collectivités soient obligées de s'engager sur un plan d'action et pas seulement sur un diagnostic.

Les collectivités confrontées au problème des moyens

Mais pour réduire ces inégalités, les collectivités ne peuvent pas tout. Pour Madeline Da Silva : *« Le gouvernement parle d'une grande cause mais elle n'est suivie d'aucun acte. Il n'y a pas de grande campagne, pas suffisamment de moyens »*. Les élues prennent l'exemple des violences faites aux femmes. Marie-Pierre Badré souhaite *« un plan Marshall pour lutter contre les violences faites aux femmes »*, en se basant sur l'exemple espagnol qui consacre 16 euros par personne à la lutte contre les violences conjugales, contre 5 euros pour la France. *« Pour être au même niveau de dépenses publiques que celui consacré à cette politique en Espagne, le budget interministériel français devrait s'élever à 1 milliard d'euros par an »*, contre 360 millions d'euros aujourd'hui, explique un rapport du Centre. ■

« Lutter en faveur de cette égalité n'est plus une option. Cette inscription à l'agenda politique est un premier combat de gagné. » Madeline Da Silva

« QUELLE DÉCENTRALISATION POUR L'ILE-DE-FRANCE ? »

Retour sur la conférence du Salon

De gauche à droite : Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ; Patrick Ollier, président de la métropole du Grand Paris ; Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de l'AMIF et maire de Mennecy (91) ; Jacques Paquier, directeur de la rédaction du Journal du Grand Paris ; Sébastien Martin, président de l'Assemblée des Communautés de France ; Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35) et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91).

Le 30 mars dernier, l'AMIF a lancé « La Grande consultation des maires d'Île-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation » afin de porter la voix des maires dans la perspective de la prochaine élection présidentielle. D'une durée de six mois, ce travail est inédit dans sa forme et son échelle car il convie l'ensemble des maires de la région Ile-de-France à s'exprimer librement sur ce sujet majeur. Les résultats du questionnaire adressé à l'ensemble des maires d'Ile-de-France, première étape de ce travail, ont été révélés lors du Salon. Afin d'en débattre, l'AMIF avait convié Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Françoise Gatel, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, Sébastien Martin, président de l'Assemblée des Communautés de France.

La fin des appels à projets ?

Pour Françoise Gatel, *« les appels à projets sont mortifères et par nature, ils contreviennent à la libre administration des collectivités »*. Selon Patrick Ollier, *« le problème, c'est la façon dont fonctionne l'administration française. Elle est tatillonne »*. Dans le même esprit, Sébastien Martin a regretté que *« l'État préfère souvent lancer des appels à projets de la tour Sequoia à la Défense plutôt que faire confiance aux territoires »*.

La ministre indique avoir compris la lassitude des élus. Elle en veut pour preuve que son ministère *« déconcentre les financements. Ce sont les préfets de chaque département qui décident. Le Premier ministre et le président de la République souhaitent également que cette déconcentration des financements soit poursuivie »*.

Des intercommunalités choisies

Sébastien Martin rappelle qu'il faut éviter à tout prix de ne pas tenir compte de l'avis des communes, *« nous sommes contre le passé outre (…) même s'il faut parfois combattre les égoïsmes »*. Pour Stéphane Beaudet, *« il faut respecter l'histoire des coopérations intercommunales »*. Quant à Jean-Philippe Dugoin-Clément, il estime que s'agissant du découpage des intercommunalités *« il peut exister des égoïsmes mais on ne peut pas aller contre les égoïsmes uniquement en imposant (…) il faut replacer la commune au centre de tout et on ne peut pas imposer aux communes sans avoir un minimum de travail en commun »*

Le projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification): une loi suffisante?

Jacqueline Gourault considère que *« cette loi répond aux attentes que les élus ont fait remonter dans les différents territoires (…) J'assume que ce n'est pas une grande loi de décentralisation »*. Françoise Gatel a expliqué l'esprit de co-construction dans lequel le Sénat se positionnait pour l'examen de la loi *« Au Sénat, on ne cherchera pas le D de décomplexification, mais on cherchera le E d'efficacité »*.

Une nouvelle organisation pour le Grand Paris ?

Jacqueline Gourault assume que sur le Grand Paris, *« rien n'a changé, car c'est difficile de trouver des points communs. On n'arrive pas à trouver des positions majoritaires »*. Pour autant, Françoise Gatel a rappelé que *« l'organisation actuelle n'est pas lumineuse. Il va falloir que le prochain quinquennat se saisisse de la question »*.

En conclusion, Stéphane Beaudet s'est fait le porte-voix des élus franciliens. *« Les élus veulent un retour de l'État pour les aider. Nous avons besoin de cadre pour nous permettre d'agir avec souplesse (ex. : les communes nouvelles), et surtout que les décisions ne soient plus imposées »* a insisté le président de l'AMIF. ■

SPEEDMEETING DE L'AMIF
Les collectivités au cœur de l'innovation

La 25e édition du Salon de l'AMIF était placée sous le signe de la relance et de l'innovation : c'est donc dans cet esprit que l'AMIF a organisé une matinée speedmeeting 100 % dématérialisé pour permettre aux maires de rencontrer des entreprises innovantes ayant des projets d'expérimentation à mener.

Il s'agit de la deuxième édition du speedmeeting de l'AMIF. La première édition s'était tenue également en version digitale en octobre 2020 dans un contexte de début de mandat où l'AMIF avait souhaité inspirer les maires avec des solutions innovantes en faveur de la transition écologique. Cette année, la nécessaire relance économique a contribué à ouvrir plus largement aux secteurs du sport, de la culture, ou encore de la démocratie participative, dans un contexte où le lien avec l'administré doit forcément évoluer et se digitaliser.

Cet événement a été organisé avec des partenaires du monde économique qui ont mobilisé leurs écosystèmes pour proposer aux maires des solutions sérieuses et de qualité : la Région Ile-de-France, la Fondation Solar Impulse, les pôles régionaux de compétitivité Cap Digital et Systematic Paris Region.

Grâce à une plateforme de prise de rendez-vous, les maires se sont vus proposer un catalogue de solutions pour lesquelles ils ont pu demander des rendez-vous d'une quinzaine de minutes. Ils ont ensuite reçu le programme de leur matinée : une introduction en plénière a permis aux participants de mieux connaître les dispositifs juridiques et financiers existants pour les expérimentations, puis ils pouvaient avoir jusqu'à 12 rendez-vous dans leur agenda de la matinée.

Les solutions étaient multiples : des solutions de logistiques urbaines à vélo, des nouveaux services énergétiques lumineux basés sur la bioluminescence, des solutions de covoiturage, des capteurs pour surveiller les fuites d'eau des bâtiments publics, des plateformes pour financer des projets avec l'épargne des habitants, etc. Le format court des rendez-vous a permis aux communes de faire un benchmark des solutions existantes, mais aussi parfois de trouver une solution technologique à un projet en cours de conception. Chacun des participants pouvait choisir avec qui il acceptait d'avoir des rendez-vous et à la suite des rendez-vous, les coordonnées sont échangées automatiquement pour concrétiser les expérimentations.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a fragilisé les économies de nos territoires. L'AMIF soutient ainsi la relance économique sur le territoire, en aidant les communes à y participer et les entreprises à trouver des terrains d'expérimentation. La crise l'a montré, les communes ont ainsi un rôle à jouer, elles savent innover et sont une échelle tout à fait pertinente pour mener des expérimentations locales.

Rendez-vous donc à la prochaine édition !

GOUVERNANCE DE LA DONNÉE PUBLIQUE : retour sur la conférence du Salon de l'AMIF

La donnée s'est révélée essentielle dans la gestion de la crise sanitaire, mais l'accumulation de plateformes et de différentes échelles de politiques de la donnée rendent parfois complexe une gestion optimale des données, qui sont pourtant des richesses importantes pour les territoires. Retard des collectivités, échanges d'information trop faibles, désengagement de l'État : comment mieux organiser la gouvernance de la donnée publique ?
La ministre Amélie de Montchalin a développé plusieurs éléments de réponse lors du Salon de l'AMIF. Romain Mazon, rédacteur en chef de *La Gazette des communes*, était l'animateur de cette conférence.

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a indiqué expressément que la donnée est l'un des axes majeurs de sa feuille de route. Il s'agit en effet d'une mine d'or pour la transparence de l'action publique. Or, le constat est le suivant : « *dans beaucoup de collectivités, ceux qui manient la donnée au quotidien ne se rendent pas compte de sa valeur* ». La donnée représente aussi une ressource en termes de simplification de l'action publique : dès lors, le but est d'aboutir à un partage efficace de la donnée, y compris entre acteurs publics. La donnée constitue ainsi un point essentiel du plan de relance, l'État accordant 5 000 euros à toute collectivité voulant se pencher sur une API (*Application Programming Interface*, outil informatique permettant l'échange de données) existante. Le partage des données représente donc un travail majeur à l'échelon local et un enjeu d'intérêt général. La ministre est également revenue sur l'article 50 du projet de loi dit « 3DS », qui représente un changement de paradigme majeur dans la mesure où il permettra systématiquement le partage de données entre acteurs publics, sauf décision contraire de la CNIL.

Aujourd'hui, faire preuve d'une compréhension basique de ce que sont les données et de leurs enjeux doit faire partie des savoirs fondamentaux. C'est la raison pour laquelle Amélie de Montchalin a déclaré que dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique, un socle commun de connaissances sera établi dès la rentrée et comprendra l'utilisation de la donnée pour la conception des politiques publiques. Elle estime ainsi que « *la donnée est gouvernée lorsqu'elle apparaît comme une ressource, et non comme une menace* ».

Éric Bothorel, député des Côtes-d'Armor (22) et auteur d'un rapport parlementaire sur la politique publique de la donnée, était également invité à faire part de son évaluation. Il a constaté un niveau assez hétérogène au sein des collectivités : en fonction d'un certain nombre

De gauche à droite : Christophe Ippolito, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94) ; Éric Bothorel, député des Côtes-d'Armor (22) ; Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques ; Romain Mazon, rédacteur en chef de *La Gazette des communes* et Joël Gombin, politologue et fondateur de Datactivist.

Olivier Desaleux

Olivier Desaleux

Éric Bothorel, député des Côtes-d'Armor (22).

de freins, il existe des degrés de pratiques variables concernant l'ouverture, le partage et l'accès à la donnée. Incontestablement, la pandémie de Covid-19 a accéléré les choses et plusieurs nouveaux usages ont surgi et pourront être développés, à l'image de CovidTracker ou encore Vitemadose. L'enjeu est de penser la donnée en termes d'interopérabilité et de portabilité. Il ajoute qu'*« il ne doit plus y avoir un appel d'offres sans que l'on ne se soucie de la contrepartie des données »*.

Le politologue et fondateur de Datactivist, Joël Gombin, partage le constat d'hétérogénéité des pratiques dressé par le député Éric Bothorel. Cependant, il fait remarquer qu'une minorité de collectivités sont en avance, et qu'elles ont d'ailleurs montré la voie à l'État. Le défi reste d'accompagner les 85 % des collectivités qui ne se sont pas encore saisies de l'enjeu des données. Cela nécessite selon lui une mutualisation des savoirs et une inscription des process concernant le partage de données au sein des procédures administratives.

Christophe Ippolito, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94) et élu référent de la commission Numérique de l'AMIF, a observé *« un fossé existant entre le public et le privé »* dans ce domaine. En effet, selon lui, l'industrie s'est très tôt emparée de la donnée en tant qu'outil fondamental, contrairement au secteur public qui peine encore parfois à répertorier les différentes données dont il dispose. De plus, pour des raisons financières, beaucoup de villes ne bénéficient pas d'une direction des systèmes d'information dédiée à la gestion des données.

Face aux difficultés qui sont portées à sa connaissance, la ministre Amélie de Montchalin rappelle que son ministère est innovant. Le numérique y est en effet placé au cœur du travail des agents et de la réalité des usagers. Pour la première fois, *« on a la capacité de proposer les choses*

Olivier Desaleux

Christophe Ippolito, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94).

de manière différente et transformatrice, plutôt que de simplement placer le numérique comme un exo-sujet arrivant à la fin ». Pour bâtir une politique de la donnée efficace, le ministère mise sur les entrepreneurs d'intérêt général. Derrière cette dénomination, on retrouve des salariés dont 46 % de femmes, disposant de contrats de 10 mois renouvelables et qui bénéficient d'une rémunération avantageuse. Enfin, elle a souligné que le dispositif *France connect* représente un outil majeur de convergence, déjà utilisé par près de 25 millions de Français.

Olivier Desaleux

Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Mais alors, comment mieux protéger la donnée ? La ministre a présenté la façon de procéder de l'État, qui n'héberge ses données que dans des clouds de confiance qui ont passé un test de cybersécurité technique et un test juridique de protection contre l'extraterritorialité. Dans les prochains mois, plusieurs clouds auront la possibilité d'obtenir ce label. Elle complète *« énormément d'efforts ont déjà été faits, à l'intérieur de l'État comme dans les collectivités. Toutefois, beaucoup méconnaissent encore l'intérêt de la donnée : c'est la raison pour laquelle il faut poursuivre les échanges à ce sujet »*. En 2022, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques réunira ses homologues européens au sujet de la data. ■

Actualités de l'AMIF Partenaires

Bénéficier du dynamisme des start-ups grâce à la création d'un AMIF lab'

À l'occasion du Salon de l'AMIF, Stéphane Beaudet a annoncé la création de l'AMIF lab' afin d'intégrer des startups au sein du réseau de l'AMIF Partenaires.

L'intérêt des élus envers les « jeunes pousses » n'est pas nouveau. Ainsi, à l'occasion des éditions annuelles du Salon, les initiatives étaient nombreuses pour les valoriser : concours mettant en exergue les innovations les plus utiles aux collectivités, rencontres « express » entre maires et fondateurs d'entreprises...

Cet intérêt est aussi celui des grands groupes industriels qui vont souvent puiser des solutions nouvelles et des propositions disruptives auprès des jeunes entrepreneurs.

AMIF

C'est pourquoi aujourd'hui, l'objectif est d'aller un cran plus loin en créant une structure dédiée, pour permettre aux start-ups de s'intégrer davantage et sur le long terme dans le réseau AMIF Partenaires. Un groupe de travail dédié, piloté par Daniel Nabet, vice-président de l'AMIF Partenaires et Délégué régional d'Orange, a travaillé sur cette nouvelle offre de partenariat.

Les start-ups imaginant des solutions à destination des collectivités pourront ainsi commencer à tester leurs idées, et à être accompagnées par des entreprises plus matures dans leur modèle de développement grâce à un système de mentorat.

Pour en savoir plus, contactez Alexandra Jardin, chargée des évènements et des partenariats : ajardin@amif.asso.fr. ■

Matinale Cybersécurité

Les AMIF partenaires organisent, tous les mois, sous le pilotage de Dorothée Fourny, vice-Présidente de l'AMIF Partenaires, des matinées de débats thématiques. Ces matinales ont pour objectif de permettre aux élus et partenaires d'échanger des connaissances, partager des expériences et réfléchir à des problématiques communes.

La dernière matinale était consacrée à la *« Cybersécurité : comment répondre à une attaque, comment se prémunir ? »*.

La transformation numérique a apporté beaucoup dans les territoires : dématérialisation des procédures, simplification des échanges avec les administrés, communication plus fluide et rapide... Mais elle génère également des risques et de plus en plus de collectivités sont victimes de cyberattaques.

Aussi, le 27 mai dernier, les partenaires ont pu partager avec les élus leurs préconisations pour mieux protéger les données locales, ponctuées du témoignage éclairant de Charlotte Blandiot-Faride, maire de Mitry-Mory (77).

Anne Mimin, directrice adjointe en charge de la stratégie commerciale de l'Union des groupements d'achat public (UGAP), est revenue sur l'évolution de la menace de cyberattaque qui se professionnalise. David Buhan, directeur général d'Advens, est ainsi intervenu sur la manière de réagir en cas de cyberattaque. Pour s'en prémunir, les participants ont présenté les freins culturels à lever, l'organisation locale à repenser et les consciences à faire évoluer. Enfin, Francois Charbonnier, investisseur confiance numérique de la Banque des Territoires, a présenté la stratégie nationale et les financements dédiés à la protection des données. Élus et partenaires ont pu ensuite échanger sur les enjeux et impacts dans les territoires. ■

AMIF

Amif Partenaires

19e édition du Trophée des Territoires 2021
Retour en images

Comme tous les ans, élus et partenaires se sont retrouvés dans un cadre convivial à l'occasion du Trophée des Territoires 2021, qui s'est déroulé le 8 juillet dernier au Golf de Villarceaux (95), en partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise (95).

Pendant toute une journée, élus et partenaires ont pu échanger dans un cadre privilégié autour d'activités diverses : compétition de golf, de pétanque, animations culinaires, initiation au golf et vol statique en montgolfière ! Cette journée fut l'occasion pour les participants de découvrir la richesse du département du Val d'Oise (95), son cadre verdoyant, la beauté de ses architectures et la diversité de ses activités.

Élus et partenaires ont pu, dans ce cadre chaleureux, partager des expériences, discuter de projets et d'innovations mis en place dans les territoires d'Ile-de-France.

L'Association des maires d'Ile-de-France remercie les entreprises partenaires de l'évènement et l'ensemble des participants. ■

Olivier Desaleux

Visite d'une unité de méthanisation organisée par l'AMIF Partenaires

Le 18 mai 2021, GRDF et le Groupement Lacroix & SAVAC, membres de l'AMIF Partenaires, ont organisé la visite de l'unité de méthanisation AGRI METHA ENERGY de Saints (77) à destination des élus et partenaires de l'AMIF.

Le développement du gaz vert, gaz 100 % renouvelable produit à partir de déchets organiques et de co-produits agricoles, et son utilisation en carburant, le BioGNV, sont au cœur de la transition énergétique du territoire francilien.

Cette visite a permis aux participants de découvrir comment cette énergie renouvelable et locale était produite et quels sont ses avantages.

Les participants présents, élus et représentants des collectivités de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis ou de l'Essonne, ainsi que des partenaires privés, ont échangé avec les deux couples d'agriculteurs. Ceux-ci inscrivent leur démarche dans une agriculture durable au cœur du territoire, en concertation avec les élus et les citoyens des communes avoisinantes. Un car roulant au BioGNV du groupe Lacroix & SAVAC a été mobilisé pour acheminer les participants jusqu'au site de méthanisation.

Lors de la visite, les participants ont découvert le lien fort qui unit la méthanisation et le monde agricole, ainsi que ses atouts pour le territoire. Ils ont pu suivre toutes les étapes de la méthanisation, du déchet agricole jusqu'à la production et l'injection du gaz dans les réseaux de gaz exploités par GRDF ainsi que l'utilisation d'un engrais organique avec le digestat issu de la méthanisation. L'économie circulaire a également été abordée avec l'utilisation du BioGNV dans la mobilité pour accompagner la sortie du diesel et le développement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). ■

CBG Territoires représente aujourd'hui l'une des nouvelles signatures de référence du conseil au secteur public en raison de son expertise et de son indépendance. Le cabinet vous aide à déterminer votre plan d'action, en recherchant les optimisations de gestion (négociation des contrats, organisation des services, recherche de subventions, choix fiscaux, financement des investissements, remplacement d'agents à la direction des finances ...).

Notre spécificité repose sur les éléments suivants :

- une compétence en finances "privées/publiques" alliée à une compétence en "organisation des services publics". Par conséquent, le cabinet propose une solution opérationnelle.
- un interlocuteur unique expérimenté pour l'ensemble de la mission, disponible et compétent. Ce dernier vous accompagne sur les aspects organisationnels, budgétaires, comptables et fiscaux tout en prenant en compte les enjeux de communication et de concertation.
- un travail proactif sur les évolutions de nos collectivités. Cela conduit notre cabinet à être régulièrement interrogé notamment par l'Association des Maires d'Ile-de-France. Le cabinet a participé à une étude sur l'impact du COVID, publiée en juin 2021. Le cabinet publiera cette année une étude sur les optimisations budgétaires et comptables à envisager durant les prochaines années avec la M57.

CBG Territoires

Clément Bousquet, Fondateur du cabinet CBG Territoires

Depuis sa création, CBG Territoires a accompagné plus de 50 collectivités afin d'aider les élus à procéder aux choix de gestion les plus efficients. ■

En savoir plus :
https://cbgterritoires.fr

Les collectivités ont un patrimoine immobilier important, en partie inoccupé. Cette vacance génère insécurité et dépenses.

Squat, installation de caravanes, décharge sauvage, dégradations... Ces biens sont une cible facile et donc une source de risques importante.
Leur sécurisation entraîne des dépenses lourdes qui ne sont pas toujours efficaces. Sans compter les impôts et charges, qui représentent un coût important.
Foncierpublic.com a pour ambition de transformer cette source de risques et de dépenses en une source de sécurité, d'économies et de nouveaux revenus.
Fort de son réseau d'entreprises à la recherche de biens à louer temporairement, foncierpublic.com accompagne les collectivités dans une démarche de sécurisation et de valorisation par l'occupation précaire.

Sacha Lenormand

Bénédicte Juhel, fondatrice de Foncierpublic.com

Cet accompagnement offre un service complet :
- identification des usages possibles ;
- conseil juridique et économique ;
- recherche et présentation d'occupants ;
- négociation et rédaction du contrat d'occupation.

Ses fondateurs sont issus du secteur public. Ancienne directrice juridique et foncier d'aménageurs, Bénédicte Juhel a mis en place une démarche de sécurisation et de valorisation des biens

Philippe Chaix, co-fondateur de Foncierpublic.com

vacants. Ancien élu local, membre du corps préfectoral et directeur général d'un établissement public d'aménagement, Philippe Chaix connaît très bien le monde public.

Ils accompagnent des propriétaires publics majeurs : EPFIF, Département du Val d'Oise, Grand Paris Sud, Société du Grand Paris... ■

Pour en savoir plus :
contact@foncierpublic.com

Appel à manifestation

Coconstruction de recommandations et de bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique par et pour les élus

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique se produirait plus rapidement que ce que l'on avait anticipé.
Comme chacun a pu le constater, les effets sont déjà visibles et ont été nombreux cet été : inondations en Belgique et en Allemagne, incendies dans plusieurs pays d'Europe, dôme de chaleur au Canada, au Maroc et en Espagne…
Les politiques d'adaptation au changement climatique sont plus que jamais d'actualité et une partie d'entre elles ne seront efficaces que si elles sont organisées localement.

Pour accompagner les collectivités à s'emparer des questions d'adaptation au changement climatique, L'Institut Paris Region, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME et l'AMIF proposent aux élus volontaires de contribuer à la coconstruction d'un guide de bonnes pratiques et de recommandations.

Venez participer à cette démarche !

Deux ateliers les matinées des
9 novembre et 14 décembre 2021

Pour vous inscrire à ce groupe de travail ou obtenir toutes informations complémentaires merci d'envoyer un mail à **sophie.dedieu@institutparisregion.fr**

L'INSTITUT PARIS REGION · L'INSTITUT PARIS REGION AREC AGENCE RÉGIONALE ÉNERGIE-CLIMAT · L'INSTITUT PARIS REGION ARB AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE · Amif ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE